

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Audience relative à la sentence — Salle d'audience n° 1
7 Jeudi 15 avril 2021
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 35*)
9 M^{me} L'HUISSIER : [09:35:55] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:05] Bonjour à tous.
13 Est-ce que la greffière d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:36:33] Bonjour, Monsieur le Président,
15 Messieurs les juges.
16 Situation en Ouganda, *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, référence de l'affaire :
17 ICC-02/04-01/15.
18 Nous sommes en audience publique.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:48] Est-ce que les parties
20 pourraient se présenter, s'il vous plaît ? Monsieur Black, pour l'Accusation, tout
21 d'abord.
22 M. BLACK (interprétation) : [09:36:56] Colin Black, Adesola Adeboyejo, Shkelzen
23 Zeneli, Colleen Gilg. Jasmina Suljanovic suit de son bureau, mais nous rejoindra tout
24 à l'heure.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:14] Les victimes, Maître
26 Massidda, tout d'abord.
27 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [09:37:20] Pour les représentants communs des
28 victimes : Caroline Walter et moi-même, Paolina Massidda, aujourd'hui.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:27] Monsieur Mawira.
2 M. MAWIRA (interprétation) : [09:37:29] James Mawira. Malheureusement,
3 M. Manoba a des difficultés de connexion, mais il nous rejoindra dès que possible.
4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:39] Nous lui avons
5 accordé quelques minutes pour se reconnecter, mais étant donné que cela semblait
6 assez difficile, nous n'avons pas pu lui accorder davantage de temps. Nous espérons
7 qu'il pourra nous rejoindre rapidement.
8 La Défense, Maître Ayena.
9 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [09:37:59] Krispus Ayena, pour la Défense,
10 avec ce matin M. Thomas Obhof, M^{me} Abigail Bridgman, M. Kifudde, et nous serons
11 rejoints par Chief Tako (*sic*) et Beth Lyons à distance, de... des États-Unis.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:27] Vous savez que c'est
13 à la Défense, maintenant. À moins que vous ne souhaitiez que le... l'accusé ne
14 s'exprime d'abord ? C'est à vous de choisir.
15 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [09:38:40] C'est moi qui vais faire
16 l'introduction.
17 Monsieur le Président, Messieurs les juges, j'ai le devoir de m'adresser à vous de
18 nouveau sur cette question importante ce matin, donc, la fixation de la peine. Ce
19 matin, nous allons faire trois présentations. Tout d'abord, M. Ongwen fera une
20 présentation personnelle, qui durera une heure, entre 45 minutes ou une heure, s'il
21 peut tenir pendant une heure. Ensuite, M^e Obhof prendra la parole et fera quelques
22 commentaires en réponse à ce qui a été dit hier par l'Accusation et les victimes. Et
23 puis, ensuite, je reprendrai à partir de là, à la fin. Normalement, cela ne devrait pas
24 dépasser l'heure qui nous a été allouée. Peut-être utiliserions-nous d'ailleurs moins
25 de cette heure, moins... 30 minutes en moins.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:05] Très bien, nous
27 verrons.
28 M. Ongwen souhaite intervenir.

1 Vous pouvez rester assis, si vous le souhaitez, Monsieur Ongwen, et vous pouvez
2 également enlever votre masque, si c'est votre souhait.

3 Monsieur Ongwen, vous avez la parole.

4 M. ONGWEN (interprétation) : [09:40:27] Tout d'abord, je voudrais vous remercier,
5 Monsieur le Président, Messieurs les juges, de me donner cette possibilité de
6 m'adresser à la Cour, cette cour mondiale. C'est une question qui me concerne
7 directement ; si... si je n'étais pas présent, il n'y aurait pas de procès.

8 Premièrement, Monsieur le Président, Messieurs les juges, pendant le procès, je ne
9 me sentais pas bien. Dès le début, lorsque je suis arrivé ici, je ne me suis plus
10 considéré comme humain, parce que ce que je traversais, et les gens dans le centre de
11 détention savent ce que je traversais à ce moment-là, surtout en ce qui concerne ma
12 santé mentale, c'était une surprise pour beaucoup de gens. Lorsque j'ai commencé à
13 être aidé, que j'ai commencé à rencontrer différents médecins et experts, ils ont
14 commencé à faire des évaluations en ce qui me concerne, et ils m'ont dit que, depuis
15 qu'ils s'occupaient de victimes de traumatisme, ils n'avaient jamais vu quelqu'un
16 souffrant d'un tel traumatisme que le mien, à cause de... du caractère extrême de ce
17 traumatisme. On m'a donné des traitements. Même lorsque je venais à la salle
18 d'audience, je continuais à dire que je ne me sentais pas bien, mais personne
19 n'acceptait cela. Certains m'ont... m'ont dit : « Si Dominic ne veut pas venir dans la
20 salle d'audience, nous l'y amènerons de force ». Après tout ce qui s'est passé, ce que
21 j'ai compris, de la part de certains témoins ou de ce qui a été dit dans cette salle
22 d'audience, je... j'ai compris 40 à 60 pour-cent, 40 pour-cent... enfin plutôt
23 40 pour-cent que 60 pour-cent, d'ailleurs, de ce qui a été dit.

24 Aujourd'hui, je suis en mesure de m'adresser à vous et de parler, parce que j'ai suivi
25 un traitement EDMR ces quatre dernières années. Ça n'est pas un traitement facile à
26 suivre ; cela me donne des hallucinations ; cela me fait voir des soldats morts ; cela
27 me fait revenir des souvenirs du passé. Quelquefois, je m'écroule, et je dois
28 retourner... je dois être ramené dans ma cellule. Je transpire abondamment ;

1 quelquefois, j'ai toute une... une bassine de sueur. Ça n'a pas été facile. Mais je suis
2 reconnaissant à Dieu d'avoir... d'avoir pu guérir et que l'intensité de tout cela ait été
3 réduit. J'ai suivi une certaine formation pendant tout ce processus.

4 Commençons par mon enlèvement par l'ARS. L'ARS m'a enlevé en 1987. J'allais à
5 l'école avec mes camarades de l'époque. Ils étaient plus âgés, beaucoup plus âgés
6 que moi, à l'époque. Lorsque nous avons rencontré l'ARS, ils nous ont demandé et...
7 ils nous ont dit que, au nord de l'Ouganda, l'éducation ne sert plus à rien ; le plus
8 utile, c'est d'avoir une arme. Ils ont jeté nos livres sur le bord de la route, et ils m'ont
9 donné une charge à porter. À ce moment-là, je ne pensais pas être soldat. J'allais à
10 l'école sans savoir quelle carrière je suivrais, mais je savais que je terminerais mes
11 études et que j'aiderais mes parents et mes... ma famille. Malheureusement, je... ça
12 ne s'est pas passé comme je l'attendais lorsque j'ai cessé d'aller à l'école.

13 Troisièmement, les règles en ce qui concerne la fuite et les autres règles dans la
14 brousse nous ont été transmises. Ils nous ont enseigné les règles au sein de l'ARS, et
15 jusqu'à aujourd'hui, si vous allez à... au sein de l'ARS, c'est la même chose. La
16 première chose qu'on vous dit, c'est : « Ne prenez pas la fuite. Si vous prenez la fuite,
17 le résultat, c'est la mort. »

18 À ce moment-là, lorsque j'ai été enlevé, ça n'était pas la même chose que pour les
19 autres enlèvements. À ce moment-là, si vous étiez enlevé, ils pouvaient vous forcer à
20 tuer vos propres parents. Ça... Ça ne m'est pas arrivé, mais... les gens qui ont tué
21 mes parents sont différents. Ceux qui sont... qui m'ont suivi après l'enlèvement
22 étaient différents de ceux qui ont tué mes parents. Mais ensuite, lorsqu'ils ont enlevé
23 d'autres personnes, ça a commencé à... à arriver. C'est-à-dire qu'ils vous faisaient
24 tuer vos propres parents de manière à ce que vous ne vous échappiez pas pour
25 retourner chez vous.

26 Il y avait beaucoup de règles qui nous ont été données, c'était l'une d'entre elles.
27 Certaines règles concernaient la vie du Holy Spirit, du Mouvement Holy Spirit :
28 comment vivre dans le Mouvement du Holy Spirit. À ce moment-là, ça s'appelait

1 encore le Holy Spirit, le Saint-Esprit.

2 Il y avait deux... deux hommes plus âgés qui voulaient nous emmener, à ce
3 moment-là. Nous étions beaucoup plus jeunes. Ils avaient en fait planifié le fait que
4 nous... que nous pourrions nous échapper avec eux après minuit. Nous avons
5 marché avec eux jusqu'au matin. Nous avons continué à marcher jusqu'à midi et... le
6 lendemain, et nous avons réalisé que nous étions en train de revenir à la même
7 caserne du Saint-Esprit, et du Mouvement du Holy Spirit. Lorsque nous sommes
8 revenus, ils nous ont dit : « Eh bien, très bien, il n'y a pas de problème ».

9 À ce moment-là, il y avait deux départements : technique et contrôleur. Si vous vous
10 échappiez, eh bien, on... ils commençaient un rituel, en utilisant l'eau, et ils vous...
11 et vous reveniez... et... là où l'ARS était fondée. Ils nous... Ils m'ont demandé... ils
12 ont commencé à me... me dire, à me demander : « *Kadogo*, pourquoi est-ce que tu t'es
13 échappé ? » Je leur ai dit que je... j'allais voir ma mère et mon père, et ils m'ont dit
14 que ma mère et mon père n'étaient plus là, qu'ils avaient été tués. J'ai pensé qu'ils me
15 trompaient, que ce n'était pas la vérité.

16 Le commandant qui m'avait enlevé s'appelait Jermaine Peck (*phon.*); il venait
17 d'Odek. Jermaine Peck (*phon.*). C'étaient les premières personnes qui sont allées dans
18 la brousse. Le commandant qui m'a demandé... qui m'a posé une question au sujet
19 de la fuite, il s'appelait Okot ; il vient aussi d'Odek. Ils m'ont dit « pas de problème »,
20 ceux qui étaient plus âgés devaient être attachés. Ils ont donc... Ils étaient donc
21 attachés ; ils étaient pendus à un arbre. Ils m'ont donné un couteau aigu... un
22 couteau aiguisé, les deux, et... les deux ont reçu un couteau. On nous a donné l'ordre
23 de tuer ces gens. Je leur ai dit que je n'avais jamais tué personne de ma vie, et que je
24 n'ai jamais... je n'avais jamais vu un mort, et ils m'ont dit : « Si vous... Si vous
25 voulez... Si tu veux partir, tuez... tue ces gens. » Et ensuite, ils ont allumé un feu, ils
26 ont mis les machettes dans le feu pour les réchauffer. Mon autre collègue était
27 beaucoup plus âgé que moi, donc ils l'ont frappé avec une machette, avec une
28 machette chauffée, sur son dos. Et puis, moi, j'ai été battu avec un fil.

1 Ils m'ont ordonné de... d'ouvrir les intestins... ses intestins sur l'arbre. Une partie
2 des intestins ont été ensuite pendus autour de nos cous, et on nous a dit qu'il y avait
3 un feu (*sic*) électrique. Donc, nous avons fait tout cela. Ils étaient pendus ; bien
4 entendu, il y avait du sang qui tombait, qui gouttait. Il ont amené de la nourriture, et
5 on nous a donné l'ordre de manger des haricots. Nous nous sommes assis où il y
6 avait du sang qui coulait, et ils nous ont mis une assiette de haricots sous les gens
7 dont le sang coulait. Les corps coulaient... perdaient du sang, et le sang tombait sur
8 nos assiettes. Ils nous ont demandé de manger, mais j'ai refusé, je leur ai dit que je
9 ne... ce qu'ils voulaient me faire manger, non. Nous avons été forcés de manger ces
10 haricots mélangés avec du sang humain. Et lorsque j'ai... même lorsque j'ai grandi
11 dans la brousse, je sais qu'en culture acholi on ne mange d'humains.
12 Je ne sais pas s'il y a d'autres tribus ou d'autres clans qui mangent des humains, mais
13 en tout cas, les êtres humains acholi, eh bien, on ne peut pas les manger.
14 Lorsque j'ai fini de manger, j'ai commencé à me sentir étourdi, je me suis écroulé, j'ai
15 perdu connaissance, j'ai vomi. À ce moment-là, pendant toute une année, pendant
16 toute une année et huit mois, je n'ai pas pu manger de viande. Chaque fois que je
17 voyais de la viande, je vomissais. Jusqu'à maintenant, je n'aime pas manger de la
18 viande, je préfère d'autres nourritures. Même lorsque je mange, je n'aime pas cela,
19 parce que... à cause de tout ce que j'ai subi. C'est ce qui s'est passé lors de ma
20 première tentative de prendre la fuite. Ça n'était pas facile. L'image de ce que j'ai fait,
21 de ces gens massacrés me revient toujours. Cela... Cela m'apparaît, et je crois que
22 j'irai jusqu'à ma tombe avec cette image dans l'esprit. Quel que soit ce qui arrive, je
23 ne peux pas obliger... oublier — pardon — cette image, elle est comme fixée dans
24 ma tête.
25 En ce qui concerne l'enlèvement des enfants, eh bien, le Mouvement du Saint-Esprit
26 et l'ARS ont commencé à enlever des enfants. Lorsqu'ils ont commencé à enlever des
27 enfants, eh bien, j'ai été la première victime de ces enlèvements d'enfants au nord de
28 l'Ouganda. Joseph Kony et ses soldats ont commencé à m'enlever.

1 Aujourd'hui, je suis devant cette Cour internationale avec beaucoup de charges qui
2 pèsent contre moi, et cependant je suis le... le premier enfant victime d'enlèvement.
3 D'autres personnes sont venues après moi, d'autres enfants ont été enlevés après
4 moi. Lorsque je suis arrivé ici, ils m'ont dit que les enfants qui avaient été enlevés, eh
5 bien, étaient enlevés pour montrer leur puissance, pour montrer la puissance de
6 Dieu et du Saint-Esprit. Et d'ailleurs, ce qui m'est arrivé, en particulier le massacre de
7 ces gens, eh bien, je suis resté. Ils m'ont emmené dans la maison de Kony ; j'ai été
8 cuisinier dans la maisonnée de Kony. Il n'avait pas d'épouse à ce moment-là. Bon,
9 il... sauf une femme, il y avait une femme qu'il avait dans le village et qui venait lui
10 rendre visite. Je me souviens d'un témoin, un témoin qui a dit aussi que cette femme
11 avait été violée à mort. Je ne sais pas qui l'a violée. Est-ce que c'étaient des... des
12 civils ou d'autres soldats ?

13 Bon, il m'a... il a commencé à me... me donner des enseignements, il a... il a
14 commencé à me dire ce qui se passait, à me donner à... son sac personnel pour le
15 porter. Il a dit que c'était le sac de la puissance, de la magie, qui lui permettait de
16 faire beaucoup de choses. On m'a dit beaucoup de choses alors que je me trouvais
17 dans la brousse.

18 Il m'a donné une pierre pour aller au champ de bataille ; c'était la première fois que
19 j'allais au champ de bataille. C'était une petite pierre blanche et, à ce moment-là, on
20 l'appelait une bombe de pierre. Cette pierre, lorsque vous la portez dans votre palme
21 (*sic*), eh bien, vous commencez à prier et à louer Dieu. Cette pierre étincelle de
22 différentes couleurs et vole de votre main. Lorsque je suis allé avec cette pierre, j'ai
23 fait exactement ce que l'on m'a dit et, effectivement, cette pierre m'a échappé des
24 mains, et elle... elle m'a apporté une image de... de la croix, comme... avec une
25 couleur, la couleur du... du... de l'arc-en-ciel. Et elle... elle est partie comme une
26 bombe. J'ai... J'ai eu peur. C'était la première fois que je voyais une telle magie, je n'ai
27 jamais oublié cela. Jusqu'à maintenant, je m'en souviens encore. On vous a...
28 Lorsqu'on vous a... l'on vous dit ces choses, vous n'y croyez pas, mais beaucoup de

1 gens en Ouganda savent cela.

2 Il y a... Il y avait des règles en ce qui concerne ces bombes. Personne n'était autorisé

3 à parler de Kony, qui retournait, ou qui transformait les pierres en bombe, ou que

4 Kony faisait de la magie avec ces pierres. Mais pour moi qui se... qui me trouve

5 aujourd'hui devant cette Cour internationale, eh bien, je... j'ai besoin de...

6 d'informer le monde de ce qui s'est passé. Dieu sait que je ne dirai pas de

7 mensonges. C'est le premier miracle que j'ai vu au sein de l'ARS.

8 La sixième chose que... dont je voudrais parler ici, c'est les souffrances que j'ai subies

9 alors que je me trouvais au sein de l'ARS. Si je compare avec d'autres... avec ce que

10 d'autres personnes ont pu traverser, certains parlent de ce qu'ils ont traversé, ça n'est

11 pas comparable à ce... ce qui m'est arrivé. Ce qui m'est arrivé, je pense que même ça

12 n'est pas arrivé à Jésus-Christ. Jésus, que tout le monde adore et que... pour qui tout

13 le monde prie, je pense que j'ai subi beaucoup plus. Pour moi, en tant que Dominic,

14 en tant qu'être humain, je ne suis pas un... un serviteur de Dieu, je n'ai pas été

15 désigné comme une personne de Dieu, je suis juste un être humain, et j'ai traversé

16 beaucoup de choses.

17 Si c'était comme de l'eau, si la souffrance que je traversais était comme de l'eau, eh

18 bien, je ne la terminerais pas. Entre autres, transporter des charges

19 extraordinairement lourdes, marcher sur de très longues distances, traverser des

20 rivières extrêmement larges, profondes, la faim, le jeûne pendant longtemps — je

21 buvais de l'urine. S'il n'y avait pas de... d'eau, eh bien, j'urinais et je buvais ma

22 propre urine, lorsque nous nous trouvions au Soudan. Monter en haut de très hautes

23 montagnes, dégager une brousse épaisse, les passages à tabac, l'emprisonnement, les

24 emprisonnements internes, entre autres choses.

25 La chose la plus douloureuse qui me soit arrivée, c'est la blessure que j'ai reçue. J'ai

26 été blessé 11 fois dans ma vie au sein de l'ARS. Si vous demandez à un soldat de ce

27 monde, même ceux qui se sont battus pendant la guerre mondiale, personne n'a été

28 blessé 11 fois comme moi ; 11... 11 balles. Même si c'est un éléphant, 11 balles

1 tueraient l'éléphant. Mais moi, je suis toujours en vie. Pourquoi ? J'ai demandé à un
2 vieil homme qui se trouvait dans la brousse à ce moment-là ; il s'appelait Santo Ali. Il
3 connaissait très bien la culture acholi. J'ai demandé à ce vieil homme, et il m'a dit
4 que, dans la culture acholi, lorsque vous vous trouvez dans l'armée et que vous êtes
5 innocent, vous ne tuez pas les gens par hasard, vous ne faites rien de mal ; vous
6 restez dans l'armée jusqu'à ce que vous soyez vieux.

7 D'ailleurs, d'autres Acholi sont également d'accord avec ce vieil homme. Je suis sûr
8 qu'ils... que... qu'ils approuvent aujourd'hui ce que je dis. Mais si vous faites de
9 vilaines choses en tant que soldat, eh bien, vous ne... n'êtes pas en mesure de revenir
10 chez vous en vie. C'est ce que m'a dit le vieil homme. Les esprits... Les esprits
11 humains ne vous pardonnent pas. Si vous faites quelque chose comme cela aux gens,
12 ils ne vous pardonnent pas.

13 Je suis passé par beaucoup de batailles. Je me suis battu dans beaucoup de combats,
14 peut-être plus de 1 000 batailles. Certains de mes amis qui ont péri, plus de
15 25 000 personnes qui ont été enlevées, les enfants de gens qui ont été enlevés de... du
16 nord de l'Ouganda, qui sont morts, qui ont péri. Si vous me demandez comment j'ai
17 réussi à survivre, comment est-ce que je suis toujours en vie aujourd'hui, quelle est la
18 signification de tout cela ? Pourquoi est-ce que je suis spécial ? Les guerres, les
19 batailles, les gens disent « Dominic est un brave commandant », « Dominic est un
20 combattant féroce », « Dominic aime se battre ».

21 Toutes les batailles que j'ai vécues, lorsque je... j'allais à la bataille, je... j'y allais avec
22 l'intention d'être tué, je voulais qu'une balle me touche et me tue. La plupart des
23 batailles où je suis allé, eh bien, j'y suis allé avec colère, avec ressentiment, et... mais
24 pour une raison ou pour une autre chose, je n'ai pas été tué. Je n'ai pas eu de chance,
25 je n'ai pas été tué. Certains de mes collègues ont été tués, mais moi, je n'ai pas eu de
26 chance, je n'ai pas été tué. Je ne suis pas très heureux de cela non plus.

27 Ma... Mon septième point : toutes ces choses sont arrivées dans le désespoir de ma
28 vie. Je ne pense pas que toutes ces choses que j'ai traversées, toutes ces choses, quel

1 que soit ce qu'elles étaient, ma vie est la même. Toutes ces choses dont je parle,
2 toutes ces choses qui sont arrivées à mes enfants, toutes ces choses n'ont pas été
3 faciles. Vous avez entendu différents témoins ; vous avez eu beaucoup de témoins
4 qui sont venus ici. Ce sont des gens qui sont restés au sein de l'ARS pendant une
5 année. Ils sont venus, ils vous ont parlé de leurs expériences, de très mauvaises
6 expériences que... que nous avons traversées et qui... Quelqu'un qui était là pendant
7 deux ans, qui peut expliquer ses expériences, ce qu'ils ont traversé. Mais qu'en est-il
8 de moi ? Moi, j'ai été dans la brousse pendant 27 ans. Alors, s'il vous plaît,
9 croyez-moi, je suis également humain, je saigne, je suis aussi créé par Dieu.
10 D'autres... Ces gens également étaient des êtres humains.
11 J'en arrive maintenant à mon huitième point, mon arrestation et ma détention.
12 Comme j'ai rencontré Salim Saleh... J'avais des témoins, des témoins sont venus
13 parler de cela. Pendant le procès, des témoins sont venus parler de cela, mais on a
14 l'impression qu'on ne croyait pas vraiment ce qui était dit. Lorsque, moi, j'ai
15 rencontré Salim Saleh, les choses étaient extrêmement difficiles pour moi, et à
16 l'époque j'avais l'intention de m'enfuir et de retourner chez moi. Au moment où j'ai
17 rencontré Salim Saleh...
18 En fait, avant cela, avant cela, j'avais fait des tentatives d'évasion, j'avais planifié de
19 m'évader. Les gens que j'ai tués, c'était la première fois (*sic*) que j'avais tué des gens,
20 c'était la première fois que des personnes avaient été tuées pour tentative de...
21 d'évasion. Mais pendant toutes ces tentatives-là, chaque fois que j'ai tenté de
22 m'évader, je n'ai pas été tué, alors que d'autres personnes ont été tuées. C'est un
23 mystère, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas pourquoi les choses se sont passées
24 comme cela. J'ai été blessé, j'ai reçu des balles au genou. Lorsque j'étais à l'hôpital de
25 campagne, j'avais prévu d'envoyer un commandant pour rencontrer des soldats du
26 gouvernement, parce que, moi... moi-même, je voulais rentrer chez moi.
27 Lorsque nous étions là-bas, Kony a envoyé un rapport à Otti Vincent ainsi qu'à
28 d'autres commandants pour qu'ils viennent me chercher et me mettre aux arrêts.

1 Mais je crois que... qu'il y a deux choses qui se sont passées. La première, c'est un
2 appel téléphonique de la part de civils qui disaient que je devais... je devrais être
3 arrêté. Peut-être le message est-il venu d'un... d'un esprit. En fait, il y a deux choses
4 qui se sont produites. Une de mes sœurs qui était avec lui, qui était une de ses
5 épouses, lorsqu'elle a entendu cela, elle a commencé à pleurer. Et deuxièmement,
6 Kony lui-même a dit que Salim avait dit qu'on ne devrait pas tuer des... de soldats.
7 Lorsque j'étais dans l'ARS, on disait de moi que j'étais un... un commandant selindi ;
8 j'étais un commandant selindi. Et donc, tous ceux qui ont été témoins de ces miracles
9 nous appelaient des enfants selindi, et il... il était interdit de nous tuer.
10 J'ai quitté l'hôpital de campagne et on m'a amené quelque part. Nous avons marché,
11 et mes bottes en caoutchouc se remplissaient de... de sang. Chaque fois que je tentais
12 de marcher, mes bottes se remplissaient de sang. Et à chaque fois, on me disait :
13 « Tu es un commandant Silindi ».
14 Et ils ont continué à m'appeler ainsi jusqu'à ce que l'on aille prendre part à la bataille
15 de Padule... Pajule, la bataille dont on dit que je suis responsable. Mais si vous
16 m'aviez vu à l'époque, vous auriez eu pitié de moi. Je faisais pitié. Je ne sais pas
17 pourquoi il est venu là-bas. Il est venu pour ses propres affaires. Mais je dois me
18 lever devant vous et devant Dieu et dire la vérité. Je suis chrétien. Mon père
19 enseignait la religion. Ma mère a été sauvée par la religion. Et toutes ces
20 informations ont été dévoilées devant vous dans cette Cour. Vous le savez, je suis
21 extrêmement pieux. Même parmi les détenus, tous les détenus savent que je suis très
22 religieux. On a mis à ma disposition trois prêtres que je rencontre de temps en
23 temps, nous prions ensemble, nous discutons ensemble de Dieu, et je continue de le
24 faire à ce jour. Pour moi, c'était très difficile à l'époque. Rencontrer des soldats du
25 gouvernement, c'était difficile. Imaginez à l'époque, Salim Saleh, c'était mon ennemi.
26 J'avais peut-être prévu d'aller chercher des vivres, mais si votre ennemi prévoit de
27 vous tuer, est-ce que vous allez lui demander, est-ce que vous pouvez prévoir avec
28 votre ennemi, cette personne qui veut vous tuer à la première occasion, de vous

1 ramener des vivres ? Est-ce que vous pensez que ça se passerait comme ça ? Si vous
2 n'avez pas de plan vous-même pour vous évader, est-ce que vous pensez qu'une
3 telle personne ferait cela pour vous ?
4 J'aborde maintenant mon neuvième point.
5 Certaines des choses que j'ai entendues, certaines des choses que j'ai lues ont dit que
6 l'ARS tuait des civils parce que les civils ne soutenaient pas l'ARS. Les civils du Nord
7 de l'Ouganda n'ont pas apporté leur soutien à l'ARS. Même au moment où je vous
8 parle, il y a des civils qui m'ont dit « ne t'évades pas ». Il y a un civil en particulier,
9 dont je suis en train de parler, qui est un chef culturel. Il y a aussi des civils au sein
10 du gouvernement qui m'ont dit « ne reviens pas chez toi ». Si je meure aujourd'hui,
11 si je reste en détention, eh bien, cette personne est en partie responsable de cela. Si à
12 l'avenir, on me demande de révéler le nom de cette personne, je le ferai. Je sais que
13 cette personne a peur aujourd'hui. Cette personne est venue dans cette salle, devant
14 la Cour, et a témoigné. Cette personne a témoigné pour que je sois condamné et pour
15 que je sois emprisonné, parce qu'il avait peur. Mais avec l'aide de Dieu, je vais
16 informer le peuple acholi de l'identité de cette personne.
17 Vous savez, la guerre dans le Nord de l'Ouganda était une sorte de business pour
18 certains. Certaines personnes ne voulaient pas que la guerre s'achève, ils voulaient
19 que la guerre se poursuive. Permettez-moi de vous dire ceci : les gens qui sont morts
20 dans la brousse pleuraient, ces gens-là pleuraient parce que les supporters nous ont
21 empêché de retourner chez nous. Ils tiraient sur nous. Et les gens pleuraient, parce
22 qu'ils disaient, « je suis en train de mourir, je suis en train de mourir parce qu'il y a
23 des gens de la communauté acholi qui soutiennent cette guerre ».
24 Kony nous rappelait souvent une leçon concernant une feuille qui lui aurait été
25 donnée par des chefs culturels. Apparemment, il... on lui avait dit de continuer le
26 combat. Et cette... cette feuille *oboke* était ce qui allait causer notre mort. Et c'est
27 pourquoi, nous n'avons pas beaucoup de soutien. Je ne dis pas que tous les civils
28 dans le Nord de l'Ouganda étaient dans la cette situation. Effectivement, il y avait

1 des civils dans le Nord de l'Ouganda qui ne... ne soutenaient pas l'ARS, ils ne
2 savaient pas ce qui se passait. Par contre, il y en avait d'autres qui nous soutenaient.
3 Et c'est pourquoi, il y a eu une guerre qui s'est prolongée dans le Nord de l'Ouganda.
4 S'il n'y avait que le Saint-Esprit de Joseph Kony, eh bien, je pense que les gens
5 auraient pu le constater.

6 Mais une des choses qui a causé cette guerre interminable, Monsieur le Président,
7 Messieurs les juges, c'est le soutien de la communauté. Il y avait des gens qui
8 rejoignaient l'ARS et suivaient une instruction sur la manière de planter des mines
9 terrestres. Et ces mines explosaient parfois, et dans d'autres cas l'ARS leur remettait
10 des armes, les gens prenaient les armes et s'en servaient pour tuer des gens. Et ils
11 n'étaient pas contents lorsque l'ARS est partie et qu'elle... elle est allée en République
12 centrafricaine. Les gens n'étaient pas contents.

13 Outre ce que j'ai dit, nous allons maintenant parler des pourparlers de paix. Les
14 pourparlers de paix dont il a été question. Eh bien, nous étions présents à ces
15 pourparlers, nous voulions qu'il y ait ces... qu'il y ait la paix. Et certaines personnes
16 étaient arrivées alors qu'elles avaient du sang sur les mains. Je le dis, parce que... je le
17 dis en partie parce que certaines des choses qui... qu'ils nous disaient dans le cadre
18 des discussions, eh bien, ils allaient voir Kony, Kony revenait nous voir et nous
19 rapportait certaines informations. Et même au moment où je vous parle, lorsque
20 Kony était au Congo, il a reçu un nombre d'appels incalculables. Même lorsque
21 j'avais le... le téléphone Thuraya, je recevais des appels, et on me demandait, on me
22 suppliait de ne pas accepter les pourparlers de paix et on me demandait de
23 poursuivre le combat.

24 Je suppose que, pour eux, nous étions comme du bétail, quelque chose qui pouvait
25 être vendu, qui pouvait être échangé pour quelque fin que ce soit. Certains qui
26 étaient de notre côté, qui se trouvaient dans le Nord de l'Ouganda, eh bien, ils
27 étaient là-bas.

28 Le pardon qu'ils demandent... En fait, je ne peux pas demander à toute la

1 communauté qui se trouve dans le Nord de l'Ouganda de me pardonner alors qu'il y
2 avait des gens dans le Nord de l'Ouganda qui étaient corrompus. Il y a des... des
3 gens dans le Nord de l'Ouganda qui encourageaient tout cela. Donc, comment
4 puis-je demander pardon à ces gens-là ? Comment puis-je demander pardon à tous ?
5 Et comment est-ce que Dieu voit tout cela ? Comment est-ce que les esprits
6 traditionnels ou culturels voient tout cela, alors que ce sont eux qui nous
7 encourageaient ? Ces gens qui ont fait ces plans, ces gens qui ont dit à Kony d'aller
8 dans la brousse et qui l'ont soutenu, ces gens qui nous ont fourni un appui
9 considérable, et Kony lui-même qui m'a enlevé, et moi, tel que je suis devant vous
10 aujourd'hui, si vous demandez à toutes ces personnes, y compris moi-même, qui est
11 le pire de tous les auteurs, eh bien, vous apprendrez alors que je serais le dernier sur
12 la liste, parce qu'il y a d'autres personnes qui ont fait des choses pires que moi.
13 Pour ce qui est des... de mon évasion en 2002, je ne serais probablement pas devant
14 vous aujourd'hui, parce que, voyez-vous, il y avait quatre personnes qui avaient
15 planifié de s'échapper, il y avait Tabuley, Livingstone, un autre, Opiro Livingstone,
16 et moi-même. Tabuley était dans la... dans ma brigade. Okello Lowara (*phon.*) était
17 de Control Altar. Et Opiro Livingstone était le commandant de Gilva, et moi j'étais
18 dans le... commandant d'Oka. J'étais le commandant du bataillon d'Oka. Et lorsque
19 Tabuley a commencé à parler d'un plan d'évasion, il a dit que tous les commandants
20 devaient commencer à prendre contact les uns avec les autres. Tabuley et
21 Livingstone ont dit, non.
22 Donc, nous étions censés prendre contact les uns avec les autres, et nous mettre
23 ensemble, et partir ensemble avec d'autres éléments de Control Altar qui étaient sous
24 les ordres d'Okello Lowara (*phon.*). C'était un homme de confiance. Et les personnes
25 avec lesquelles nous avons pris contact, eh bien, c'était... pour eux, c'était un homme
26 de confiance, c'était un chef culturel, et ils ont pris contact avec lui.
27 Tabuley et Livingstone ont appelé cette personne. Nous deux, nous n'avons rien dit.
28 Ils ont expliqué à cette personne les problèmes que nous avons. Ils nous ont

1 demandé pourquoi nous tuions nos... nos compatriotes du territoire acholi, pourquoi
2 nous tuions... nous étions en train de tuer d'autres ougandais, et pourquoi nous
3 faisons la guerre, et comment ils pouvaient nous conseiller.
4 Il y a une personne qui nous a demandé : « Écoutez mes enfants, pourquoi est-ce que
5 vous êtes dans la brousse ? Pourquoi vous ne quittez pas la brousse ? Vous avez des
6 épouses dans la brousse. Vous avez des pays qui vous soutiennent, des pays comme
7 le Soudan, par exemple, qui vous soutiennent. Vous avez des munitions, des armes
8 qui peuvent tirer sur des hélicoptères de combat. Vous avez tout ce que... ce qu'il
9 vous faut, qu'est-ce que vous voulez de plus ? » Et ils disaient, « Je vous donne un
10 exemple, est-ce que vous savez ce qu'il est advenu d'un commandant Kilama
11 Patwan (*phon.*) ? À l'époque, je ne savais rien de ce Kilama *pat wan* (*phon.*). À
12 l'époque, lorsque Kilama Patwan (*phon.*) s'est rendu, vous savez ce qu'il lui est arrivé,
13 ou ce qu'il est arrivé à ces personnes ? Eh bien, elles sont allées voir le président, et le
14 président a sorti son arme, il a dit : « Kilama, tu n'es plus capable de te battre. »
15 Alors, il a pris son pistolet, il a commencé à tirer sur ces gens. Il les a... il a tiré sur ces
16 personnes, donc il les a touchées à la tête. Tabuley a commencé à pleurer, mais
17 Opira (*phon.*) Livingstone était beaucoup plus courageux, il a dit : « D'accord, si telle
18 est la situation, pas de problème. » Il nous a dit : « Allez-y, allez vous battre, et
19 gagnez. Parce que moi aussi je veux être ministre. »
20 Tabuley ne pouvait pas le faire, Tabuley n'aurait pas pu le faire, il était de Palabek et
21 il cherchait Teso. Il est mort en pleine guerre. Opiro Livingstone s'est également
22 battu et il a perdu la vie. Il n'est... il n'a pas pu rentrer chez lui. Okello, qui était de
23 Pajule, lui aussi s'est battu et il est mort, mais il... il n'a pu rentrer chez lui. Mais moi,
24 Dominic, d'Amuru, eh bien, je me suis battu et je suis encore vivant aujourd'hui.
25 Alors, vous vous posez peut-être la question, pourquoi ? Pourquoi est-ce que
26 Ongwen réussit toujours à s'en sortir ? Est-ce que c'est un être humain ou est-ce qu'il
27 n'est pas humain ? Voilà le genre de question auquel il... qu'il convient de poser.
28 Monsieur le Président, Messieurs les juges, la question n'est pas simple. Cette affaire

1 n'est pas simple. Cette affaire est extrêmement grave. Quiconque vient de
2 l'Ouganda... en fait, il n'y a personne en Ouganda qui a fait l'objet de telles
3 accusations, d'accusations aussi graves. Il n'y a personne dans ce monde qui a été
4 accusé d'un nombre aussi élevé de chefs d'accusations, comme moi. Si vous entendez
5 des histoires au sujet de choses qui me sont arrivées à cette époque-là, ou entre cette
6 époque-là et aujourd'hui, eh bien, toutes ces chose-là doivent être analysées, elles
7 doivent être analysées de façon approfondie.

8 Mon 10^e point, Monsieur le Président, Messieurs les juges, est que je n'avais pas le
9 pouvoir d'arrêter quoi que ce soit. Si Dieu m'avait donné le... la capacité de mettre fin
10 à tout cela, eh bien, Kony ne serait pas allé dans la brousse.

11 Si Dieu m'avait donné le pouvoir de faire tout cela pour empêcher la commission de
12 tout cela, eh bien, les chefs acholi qui sont accusés par Kony et les gens qui
13 soutenaient la guerre, eh bien, ils ne l'auraient pas fait.

14 Si j'avais la capacité de le faire, les gens du Nord de l'Ouganda, ceux qui sont morts
15 dans la brousse et ceux qui sont morts chez eux, eh bien, ils ne seraient pas morts.

16 Si j'avais le pouvoir d'arrêter tout cela, mes parents ne seraient pas morts.

17 Si j'avais le pouvoir de faire quoi que ce soit, j'aurais poursuivi mes études, j'aurais
18 achevé mon éducation et je serais en train d'aider... d'aider d'autres personnes.

19 J'aurais pu, peut-être, aider trois ou... deux ou trois autres personnes.

20 Si j'avais eu l'occasion de faire quoi que ce soit, les Teso, les Langi, les Acholi et les
21 Madi n'auraient pas eu de griefs comme c'est le cas aujourd'hui.

22 Si j'avais pu, j'aurais arrêté les esprits. Je ne sais pas d'où viennent les esprits, de... du
23 paradis, peut-être, du ciel, mais j'aurais arrêté les esprits, je les aurais empêchés de...
24 de prendre possession de Kony pour lui interdire de commettre tous les crimes qu'il
25 a commis. J'aurais mis fin à tout cela.

26 Monsieur le Président, Messieurs les juges, j'aurais mis fin à tout cela. Mais comme je
27 n'avais pas la capacité de le faire, je n'avais pas le pouvoir ni la force de le faire,
28 toutes ces choses se sont produites, parce que je ne pouvais pas y mettre fin, toutes

1 ces choses se sont produites dans le Nord de l'Ouganda.

2 Je suis un peu surpris également. Lorsque je suis arrivé ici, j'ai commencé à regarder
3 la télévision et j'ai pu voir tout ce qui se passait dans le monde. Et j'ai commencé à
4 prendre conscience de certaines choses. J'ai commencé à me demander pourquoi
5 est-ce que toutes ces organisations de par le monde sont en train de se battre. J'ai
6 commencé à me poser des questions.

7 Et j'ai été franchement surpris que le monde soit aussi grand, qu'il y ait autant de
8 systèmes différents, toutes ces choses dont je n'avais pas connaissance, qu'il y ait
9 différents peuples, différents types d'êtres humains, ceux qui se battent pour les
10 droits humains et ceux qui font autre chose.

11 Lorsque la guerre a commencé dans le Nord de l'Ouganda, où était le reste du
12 monde ? Pourquoi est-ce que le monde n'a pas fait attention à cela ?

13 Si le monde avait accordé l'attention voulue, eh bien, tout ce qui m'est arrivé ne me
14 serait pas arrivé à moi, Dominic Ongwen. Est-ce que ces règles, est-ce que les règles
15 internationales pour le... les droits humains, est-ce qu'ils ont tous commencé en 2002,
16 donc l'année... ou 2005, les années dont on... on parle ici ? Si ces règles existaient, si le
17 but était de protéger les droits humains de tous les humains, y compris les miens,
18 Dominic Ongwen en tant qu'être humain, où étaient les... les... les normes ou les
19 règles internationales ? Quand est-ce qu'elles sont entrées en vigueur ? Je me pose
20 souvent la question. Je me dis : quand est-ce que ce... ces règles ont... sont entrées en
21 vigueur ? Mais je ne sais pas, je ne sais toujours pas.

22 Je me pose la question : les gens qui protègent d'autres personnes, les gens chargés
23 de la sécurité, pourquoi est-ce qu'ils ne m'ont pas protégé, pourquoi ils ont permis
24 que je sois enlevé ? Si je n'avais pas été enlevé, qui serait devant vous aujourd'hui ?

25 Mon enlèvement, est-ce que c'était un plan divin, est-ce que c'était un plan humain ?

26 Je me pose toujours la question.

27 Je me pose ces questions, mais je n'ai pas de réponses.

28 Je suis venu vers vous, je suis venu vers le monde et je pose la question au monde. Je

1 demande au monde de m'aider à guérir, de m'aider. Je demande au monde de
2 m'enseigner des choses. Donc, je me suis tourné vers le monde, je me suis adressé au
3 monde.

4 Je n'avais pas entendu parler de tout cela. Peut-être qu'il s'est passé quelque chose
5 comme cela avant, mais s'il y a quelqu'un qui sait qu'il a commis de nombreux
6 crimes, eh bien, cette telle... une telle personne ne peut pas se rendre au monde. Ce
7 n'est tout simplement pas possible.

8 Je peux vous donner un exemple. Il y a des terroristes comme Oussama Ben Laden et
9 d'autres. Est-ce que vous avez jamais entendu parler de quelqu'un qui s'est rendu au
10 monde, comme moi, je l'ai fait ? Est-ce que vous pensez que Kony se rendrait comme
11 je l'ai fait ? Parce que je sais, je sais que ce n'était pas ma responsabilité. Ce n'est pas
12 moi qui ai commencé tout cela, ce n'est pas moi qui ai tué les animaux, ce n'est pas
13 moi qui « ai » marié à ces femmes. Je ne suis pas responsable du meurtre et du
14 massacre d'une tribu. La personne responsable est encore là-bas.

15 J'entends les gens parler d'évasion. Les gens disent : « Dominic ne voulait pas
16 s'échapper. » Eh bien, si je ne voulais vraiment pas m'échapper, est-ce que vous
17 pensez que je serais ici devant vous aujourd'hui, est-ce qu'il y aurait eu un procès
18 contre Dominic ?

19 Personne ne m'a arrêté. Je me suis rendu moi-même. C'est moi qui me suis rendu,
20 parce que je savais que je me présentais les mains propres.

21 Ma vie a été détruite. Donc, je me suis adressé au monde pour demander son aide.
22 Lorsque je me suis rendu, je me suis rendu au monde, et le monde a mis... m'a mis
23 une corde autour du cou. Et j'ai commencé à me poser la question : est-ce que c'était
24 une bonne idée de me rendre ou est-ce que j'aurais dû rester dans la brousse ?

25 Est-ce que je suis né dans la brousse ? Non. Non, je suis né chez moi. Donc, je me
26 suis dit : je vais rentrer chez moi. Eh bien, toutes ces choses, je n'en suis pas
27 responsable. Moi, je me suis rendu au monde pour demander de l'aide, pour
28 demander une assistance.

1 Or, aujourd'hui, je reçois un traitement, un traitement qui fait de moi un meilleur
2 être humain. Maintenant, je suis capable de parler à des gens aux États-Unis, en
3 Europe et de parler à des gens dans d'autres parties du monde. Je n'aurais jamais pu
4 imaginer que cela m'arriverait un jour. Je n'aurais jamais pensé que j'aurais l'occasion
5 de parler à une personne de peau blanche dans ce monde. Et voilà que, aujourd'hui,
6 je parle à des gens, je comprends leur langue, ils comprennent ma langue. Ce qui est
7 un miracle.

8 Je remercie Dieu. Et je vous demande de m'aider.

9 À l'avenir, je pourrai devenir un meilleur être humain. Toutes ces choses m'ont
10 exténué. Toutes ces choses que j'ai dû vivre m'ont carrément vidé.

11 Imaginez, j'ai... j'ai quitté la brousse. Au sein de l'ARS, la vie n'est... est terrible.
12 Lorsque je pense à tout ce temps que j'ai passé... passé assis à rire, eh bien, ce n'est
13 pas possible, parce que si vous me posiez la question « combien de fois est-ce que tu
14 as pu rire ? » ... Parfois, je me pose la question : combien de fois est-ce que j'ai
15 vraiment réussi à rire ? Parfois, je m'assois... je m'assois et je me pose la question. Et
16 souvent, je m'assois et je ne dis rien, je garde le silence. Les gens supposent que
17 Dominic est quelqu'un de mauvais, qu'il est antisocial. Mais je suis toujours
18 préoccupé par moi-même, par ma personne, par ce qui m'arrive.

19 Je ne peux pas être heureux tout le temps. Ce n'est pas possible.

20 Même dans l'ARS, en tant que commandant... Vous savez, lorsque vous êtes
21 commandant, vous dites... vous avez des pouvoirs, mais tout cela ne vaut rien, parce
22 que, comme Kony nous le disait, Kony nous disait que c'est lui qui nous tenait dans
23 la main, nous lui appartenions. Les habitants du Nord de l'Ouganda lui
24 appartenaient. Nous lui appartenions. Il avait le monde dans la main. Personne n'a
25 pu arrêter Kony, ni le gouvernement de l'Ouganda, ni personne. Kony a poursuivi
26 ses activités, il a continué à faire ce qu'il voulait. Il nous a maltraités comme bon lui
27 semblait, il a continué de le faire.

28 Monsieur le Président, Messieurs les juges, ce n'est pas vrai. Kony a sa propre

1 personnalité. Même aujourd'hui, au moment où je m'adresse à vous, je peux vous
2 dire que Kony est une personne qui a une personnalité différente. Il est difficile à
3 comprendre. C'est quelqu'un avec qui il est difficile de composer. Kony a des esprits
4 dont vous avez entendu parler dans cette salle d'audience comme Selindi, Who Are
5 You, Jean Brickey, Bianca, Juma Oris, Deborah... Owora et d'autres... bien d'autres
6 esprits. Et lorsque Kony est possédé par les esprits, eh bien, il pouvait parler toutes
7 les langues du monde. Toute langue parlée dans ce monde, il était capable de la
8 parler.

9 Vous pensez que son éducation au niveau primaire était limitée, vous seriez tenté de
10 croire qu'il avait poursuivi son éducation, mais c'est du fait de ces esprits. Je ne sais
11 pas si les esprits sont de mauvais esprits ou des esprits bons. Moi, ce que j'ai vu, ce
12 que j'ai pu constater, c'étaient des esprits maléfiques, parce que les esprits ne sont
13 pas censés faire souffrir les gens, les esprits ne devraient pas faire pleurer les gens.
14 Mais je suis convaincu qu'il est possédé par des esprits.

15 En effet, jusqu'aujourd'hui, les gens... le monde est à la recherche de Kony, mais bien
16 des... des gens ont été battus, même des soldats américains, des soldats chinois. Tous
17 ensemble ont voulu combattre Kony, mais Kony les a battus tous. Et Kony réussit
18 encore à s'en tirer. Et... Et si Kony a pu les battre, qu'en est-il de mon sort à moi ?
19 Est-ce que je ne peux pas être aidé, est-ce que je ne peux pas reprendre ma vie, est-ce
20 que je ne peux pas mener une vie normale ?

21 Donc, je suis ici en tant que témoin de ce qui s'est passé dans le Nord de l'Ouganda.
22 J'ai été témoin de tout ce dont on m'accuse. Je suis témoin devant Dieu et devant le
23 reste du monde. J'ai été témoin de ce qui s'est passé dans le Nord de l'Ouganda.

24 Et les esprits de tous ceux qui sont morts dans le Nord de l'Ouganda, au moment où
25 je vous parle, ils sont tous derrière moi. C'est pourquoi j'ai fait de nombreux
26 combats, j'ai réussi à m'en sortir, j'ai réussi à me sortir de la brousse, et je suis
27 encore... j'ai pu m'échapper, et je suis encore vivant. Et si ce n'était tout cela, comme
28 je vous l'ai dit, parce qu'il y a des gens qui ont été tués. Et tout cela a... a des

1 conséquences pour votre vie. Donc, cela veut dire que les esprits sont derrière moi.
2 En plus, Monsieur le Président, Messieurs les juges, ce qui ne s'est passé dans
3 différentes... différents foyers en territoire acholi, à Lango, à Teso et à Madi dans le
4 Nord de l'Ouganda, dans certaines parties du... du Madi du moi, eh bien, tous les
5 problèmes survenus dans ces lieux, ce n'est pas que je n'ai pas de remords par
6 rapport à cela — bien sûr, j'éprouve des remords —, en tant qu'être humain, en que
7 personne, ça me touche. Différents foyers ont souffert. Il y a eu des centres
8 commerciaux, des camps dans le Nord de l'Ouganda qui ont souffert, qui ont eu des
9 problèmes similaires. Dans certains cas, la situation était beaucoup plus grave que
10 dans d'autres.
11 Donc, tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'il n'y a rien d'autre que je
12 puisse faire, que nous puissions faire. Nous devons simplement trouver le moyen de
13 commencer une nouvelle vie. Les gens qui sont morts ne reviendront pas en vie. Les
14 choses qui ont été détruites ne peuvent pas être reconstruites, y compris ma propre
15 famille. Ma propre famille a vécu tous ces problèmes, la manière dont mes parents
16 ont été tués. Enfin, je l'ai appris plus tard, ils ont été tués de façon brutale. Mes autres
17 frères et sœurs — un de mes frères était encore en train... était encore nourrisson —,
18 mes parents ont été tués devant eux. Et au moment où je vous parle... je vous parle,
19 mes frères et mes sœurs ne vont pas bien, parce qu'ils n'ont jamais reçu de
20 traitement. Moi, au moins, j'ai bénéficié d'un traitement, mais si je devais retourner
21 immédiatement chez moi, je serais un homme fou. Heureusement, je suis ici, j'ai pu
22 bénéficier d'un traitement, et j'en suis très heureux. Mais des gens chez moi n'ont pas
23 bénéficié du même traitement. Ils ont vu leurs parents se faire tuer devant eux...
24 devant eux. Et un de mes jeunes frères était encore un... un nourrisson, il était en
25 train... il a été tué devant ses parents... ses parents ont été tués devant lui — pardon.
26 Et comment est-ce que je pourrais être heureux alors que toutes ces choses se sont
27 produites dans le Nord de l'Ouganda ? Je ne suis pas heureux du tout. Un de mes
28 frères qui s'occupait de... de la famille chez moi s'est suicidé il y a un mois, il y a à

1 peine un mois. Et je pense que c'est... ce sont les conséquences de ce qu'il a vécu.
2 Alors, de quel genre de... de bonheur est-ce qu'on pourrait parler dans mon cas ?
3 Même s'il y a des gens qui disent : « Ah, il est heureux de ce qui s'est passé. » ou...
4 Peu importe ce que disent les gens. Ils disent que je ne veux pas présenter d'excuses.
5 Lorsque je suis retourné, je me suis... j'ai... j'ai présenté des excuses, j'ai demandé
6 pardon pour ce qui s'était produit dans le Nord de l'Ouganda. Mais si vous êtes
7 quelqu'un qui avait tué quelqu'un d'autre et que vous avez été forcé de tuer
8 quelqu'un d'autre, alors comment pourriez-vous demander pardon ?
9 J'ai demandé pardon alors que j'avais reçu les ordres de... de tuer des gens. J'ai
10 demandé pardon à des femmes qui m'ont été remises en tant qu'épouses. J'ai
11 demandé pardon aux enfants que j'ai enfantés, mais ce sont les gens à qui je peux
12 demander pardon, mais je ne peux pas demander pardon pour tout ce qui a été...
13 m'est reproché.
14 Le monde me regarde, la Cour mondiale me regarde, donc je ne peux pas accepter
15 de faire quelque chose simplement parce que j'ai peur. Je suis devant Dieu, je vous
16 dis, et Dieu m'en est témoin, je vous dis la vérité.
17 Et des questions qui ont été présentées, si le monde devait accepter, par exemple,
18 d'après la tradition acholi, s'il existe des tensions entre deux parties, si vous pensez
19 qu'il y a quelque chose à faire, eh bien, on dit que si vous n'acceptez pas, vous devez
20 alors vous soumettre à un... un processus traditionnel. Donc, je confirme tout ce
21 qui... toutes les questions qui m'ont été reprochées, mais qu'on fasse venir les soldats
22 qui ont été formés à... à tirer sur des gens et que l'on prenne toutes ces gens qui ont
23 été accusées et qu'on les mette devant un peloton d'exécution, et qu'on leur
24 demande : combien d'entre eux seraient tués par les balles ?
25 Moi... je (*inaudible*), j'y échappe, parce que les balles pouvaient ne pas me toucher,
26 mais cela signifie que ce n'est pas moi qui avais planifié tout cela. Par exemple, dans
27 le camp de Pajule qui a été mentionné ici, j'étais gravement blessé, je boitais, mon
28 état de santé était très grave. Mais si les gens sont sérieux, si les gens n'utilisent pas

1 le sang d'autres personnes pour quelque raison que ce soit, donc la question de
2 Pajule ne devrait pas me concerner. Si quelqu'un de Pajule m'appelait... appelait Otti
3 en disant : « Écoute, mon frère, où es-tu ? J'ai entendu dire que tu es dans le Nord de
4 Pajule, je sais que tu as de bons soldats avec toi, nous savons qu'il y a aussi de... des
5 filles qui sont en train de célébrer à Ohuru », et cette personne m'a dit : « Bon, tu... tu
6 es là comme... comme soldat, et si tu viens, tu devrais te rappeler de moi. » Et Otti a
7 répondu et a dit : « Pas de problème, je suis au courant de tout cela. Je viendrai. ».

8 J'étais la personne, à Pajule, qui avait appelé l'ARS, et l'ARS ne voulait même pas
9 aller à Pajule. Et Dieu... Que Dieu m'en soit témoin, je dis la vérité. Dieu sait que je
10 dis la vérité. Certains de mes avocats ont entendu certaines rumeurs de choses qui
11 s'étaient passées, mais personne n'a voulu présenter ces informations de façon
12 détaillée. Donc, moi-même, je n'étais pas disposé à pointer qui que ce soit et à jeter la
13 pierre à qui que ce soit. Mais comme la Cour ne m'a pas suivi, puisque le monde ne
14 m'a pas suivi, j'allais donc dévoiler tout cela. J'allais nommer des personnes.

15 Mais que feraient toutes ces personnes ? Que feraient ces gens ? Est-ce que ces gens
16 qui seraient appelés à la barre seraient tués ? Est-ce que la... Quelle serait la réaction
17 de la communauté ? Qu'est-ce que... Que ferait le monde ? Est-ce que ces personnes
18 seraient traduites en justice ? Est-ce qu'ils subiraient un procès ? Est-ce qu'on leur
19 pardonnerait ? Ce sont des questions que je me pose.

20 Plus tard, le peuple acholi comprendra. Si vous m'y autorisez, je pourrais
21 mentionner des noms, je pourrais le faire. Mais, sinon, je ne le fais pas, je m'en
22 teindrai à cela. Je ne veux pas être un bouc émissaire. Si vous posez la question, tous
23 les commandants de l'ARS à l'époque, les brigades jusqu'à Trinkle par exemple, moi,
24 j'étais un commandant, mais j'étais prisonnier à l'hôpital de campagne. J'étais
25 malade. J'étais présent, à la réunion de *Toli (phon.)*. J'étais sous le... les ordres de
26 quelqu'un d'autre. Je... Je bénéficiais d'une protection, parce qu'on m'appelait le
27 commandant de Salim Saleh. Donc, de quel pouvoir est-ce que l'on peut parler ? De
28 quel... Étant donné mon... le grade que j'avais à l'époque, j'étais simple commandant,

1 mais il y avait des généraux, il y avait des... des généraux de brigade, des colonels,
2 des lieutenants colonels. Combien y en avait-il à l'époque ? Quels étaient les postes
3 qu'ils occupaient à l'époque ? Donc, je me pose la question : tous ces commandants,
4 la personne qui appelle l'ARS, Joseph Kony, moi-même, Dominic Ongwen, tous ces
5 gens-là, qui a tué les gens à Pajule ? Moi, je me pose la question.
6 Donc, Monsieur le Président, Messieurs les juges, je vous dis tout cela, la question
7 n'est pas simple. La question est beaucoup plus complexe.
8 Mais si vous êtes convaincus que j'ai fait tout ce qu'on me reproche, eh bien,
9 d'accord. Alors, on peut porter ce fardeau. Mais si le fardeau est trop lourd, parfois,
10 on s'effondre tout simplement.
11 L'autre question est la colère de Joseph Kony vis-à-vis de ses collègues ou de... ou de
12 son camarade de tribu. Kony a déclaré qu'il n'était pas heureux de... des tribus... des
13 autres tribus, les peuples d'Odek, parce que les gens d'Odek sont ceux qui lui ont
14 donné le feu vert pour aller dans la brousse. Il est allé dans la brousse avec tous ces
15 gens. Lorsque d'autres anciens acholi lui ont donné la bénédiction et ils lui ont donné
16 ces feuilles de olwedo qui sont un *sign*... un signe — pardon — de bénédiction.
17 Ensuite, les gens d'Odek se sont retournés contre son propre peuple, sa propre
18 famille. Donc, pour lui, il est allé se laver les mains, il s'est lavé les mains, et puis,
19 ensuite, vous donnait cette tasse où vous... ou cette coupe où vous vous êtes lavé les
20 mains, on vous les donnait... vous donnez la coupe à un commandant, un
21 commandant appelé Ben Acellam. À ce moment-là, effectivement, je n'étais pas en
22 Ouganda, j'étais au Soudan. J'étais en... Je n'étais pas en Ouganda, mais je vous dis ce
23 que j'ai entendu. J'étais trop âgé.
24 À ce moment-là, Kony a désigné Ben Acellam de Control Altar pour devenir
25 commandant de la brigade Sinia et du bataillon de Oka. Et avec cette désignation, il
26 a commencé cette opération contre le peuple d'Odek. C'est ce qui s'est passé, parce
27 que Kony était fâché de ce... au sujet de ces autres tribus et de ce qui s'était passé.
28 Ben Acellam est celui qui est allé, qui a effectué l'attaque. Et même certains témoins

1 ont mentionné cela. Ce n'était pas moi-même, Ongwen, assis sur une chaise pour
2 planifier et organiser tout cela qui est allé faire cela.

3 Il y a un problème que j'ai... que j'ai réalisé maintenant, en ce qui concerne la
4 communication, parce que, au sein de l'ARS, ce qui se passe, eh bien, même si ce sont
5 vos propres soldats qui ont mené cette opération, il faut que ce soit vous qui les
6 envoyiez. Et même si le commandant... le commandement venait de Kony, il fallait
7 que ce soit vous qui envoyiez. Kony a mentionné très clairement ce que... ce qui allait
8 se passer. Les changer (*phon.*), ces commandants qui revenaient de chez eux, parce
9 qu'ils avaient appris maintenant... il avait appris, maintenant, que la plupart de ses
10 commandants voulaient le quitter. Donc, voilà, c'est ce qui s'est passé.

11 En outre, ma requête à votre adresse, Monsieur le Président, Messieurs les juges, ma
12 requête est unique : si vous vous préoccupez des souffrances que je viens de vous
13 expliquer, toutes ces choses que je vous raconte, c'est simplement un résumé bref,
14 parce qu'il n'y a pas beaucoup de temps. Si vous portez attention aux souffrances
15 que j'ai traversées, alors vous ne devez pas prononcer ce jugement, cette peine,
16 remplis de colère. Je vous demande... Je lance un appel à votre égard : de bien
17 vouloir prendre en compte les souffrances que j'ai traversées.

18 Je sais que vous avez entendu beaucoup d'éléments de preuve qui ont été présentés
19 devant cette Cour de ce qui s'est passé. Je suis plein de remords, je me sens mal pour
20 les choses qui sont arrivées, les choses qui me sont arrivées, à ma famille. C'étaient
21 des choses graves, mais ça ne fait pas de différence. Moi, je suis une personne. Mes
22 parents étaient également des êtres humains. Les victimes à qui ces choses sont
23 arrivées sont également humaines. Nous avons tous traversé les mêmes difficultés,
24 les mêmes peines.

25 Donc, si vous voulez prendre en compte mes souffrances, les souffrances que j'ai
26 traversées, s'il vous plaît, je veux être libre, je veux mener une vie libre.

27 Depuis que l'ARS m'a enlevé il y a 27 ans, j'étais déjà en prison, c'est... Je suis ici
28 depuis six mois... six ans, six ans et trois mois, n'est-ce pas, en prison. Si vous ajoutez

1 encore ces années, ça fait 36 ans, 36 ans que je suis en prison. Si vous ajoutez encore
2 des années, eh bien, ce ne sera pas proportionné aux souffrances que j'ai vécues,
3 même si... même si Dieu... Dieu ne me donnerait pas ce genre de punition.
4 C'est ma requête que je vous adresse à vous. Je vous lance cet appel. Je suis... je suis
5 heureux, je suis libre sur toutes... ces pas que j'ai pu faire. Parce que depuis que j'ai
6 quitté l'ARS, eh bien, je... J'étais en prison, la prison, depuis que j'ai quitté l'ARS.
7 Mais en tout cas, je ne me sens pas comme si j'étais en prison.
8 Lorsque j'étais à l'ARS, ça, c'était la vraie prison... ça, c'était la vraie prison, la
9 véritable geôle, une geôle très difficile. Au moins, je suis heureux, je suis ici, je suis
10 libre, 100 fois plus libre si je compare ma vie avec la vie que j'ai menée au sein de
11 l'ARS. Il n'y a pas de prison dans ce monde qui soit plus dure, plus dure que celle de
12 l'ARS.
13 Vous avez entendu des éléments de preuve, ici, de témoins : il n'y a pas de bonheur
14 au sein de l'ARS. Ce qui m'est arrivé, Dominic Ongwen, en tant qu'être humain
15 normal... ce que j'ai dû traverser, toute cette prison... Je ne suis pas heureux de ce qui
16 est arrivé. Lorsque je me compare avec d'autres personnes, certains sont restés
17 pendant peu de temps, et puis ensuite, ils sont partis. Je pense qu'ils ont eu de la
18 chance, ils sont sortis plus tôt. Donc, ma requête à vous, c'est cela précisément.
19 Et pour ajouter à cela, mon observation... Il n'y a pas eu de discussions détaillées sur
20 cette question ; ou s'il y en a eu, je demanderais qu'une analyse plus détaillée de
21 toutes ces questions soit faite. Pourquoi est-ce que ça a commencé ? Où est-ce que
22 c'est allé ? Quelles sont les manières, quelles sont les voies, les formes que cela a
23 pris ? Comment est-ce qu'on en est arrivé au... à l'étape... au stade où cela est arrivé ?
24 Cela aurait dû être analysé en détail. Et de ma propre... de mon propre accord, cette
25 affaire, effectivement... ça fait 10 ans que nous sommes ici ; tout cela aurait dû être
26 analysé, compris. Je serais heureux, je serais heureux si tout cela pouvait être analysé
27 en détail, que des gens venus de l'ARS... les gens soient amenés de Teso, de Lango,
28 d'Acholi, de Madi... d'anciens membres de l'ARS qui viennent ici et qui vous

1 donnent une explication détaillée de ce qui s'est passé ; que cela puisse vous être
2 donné, que vous puissiez comprendre plus en détail ce qui s'est passé. Et même si ça
3 n'est pas maintenant la fin, eh bien, si nous arrivons à la fin, maintenant, c'est la
4 meilleure chose qui aurait pu être faite.

5 En ce qui concerne l'amnistie, l'amnistie dont on a parlé : cette amnistie, ça n'est pas
6 simplement au sujet de l'ARS dans la brousse, parce que le gouvernement n'est pas
7 idiot, le gouvernement sait bien ce qui se passait au Nord de l'Ouganda. C'est la
8 raison pour laquelle il nous ont accordé une amnistie générale, pas uniquement pour
9 l'ARS. Par exemple, je vous dis que certaines personnes faisaient du... du... sale
10 travail, pire même que l'ARS qui se trouvait dans la brousse. Donc l'amnistie qui a
11 été accordée, elle a été accordée à tout le monde, même aux civils qui étaient
12 collaborateurs, à part moi-même, en tant que Dominic. Je suis le seul qui n'a pas
13 bénéficié de l'amnistie. Pourquoi ? Pourquoi ? Peut-être qu'ils voulaient que la vérité
14 vraie apparaisse. Peut-être que c'est ce que Dieu voulait : que la vérité vraie sorte.

15 Moi, moi-même, je suis là devant vous, devant le monde, je suis comme un messie,
16 un messager qui a été envoyé pour dire la vérité au sujet de Kony et d'autres
17 questions qui se posent. Mais les questions au sujet de Kony sont trop lourdes,
18 beaucoup trop. Je peux raconter, mais je ne peux pas terminer. Il faudrait
19 probablement tout un livre, publier tout un livre que certaines personnes puissent
20 lire au sujet de Kony et de ce qui s'est passé au Nord de l'Ouganda. C'est ce que j'ai
21 proposé de faire.

22 Maintenant, j'en reviens à la question des épouses dans la brousse. Par exemple, la
23 question du témoin... le témoin P-0226, cette personne, c'est une personne que moi-
24 même, j'ai sauvée d'un commandant appelé Abdallah. L'épouse de ce commandant
25 maltraitait cette personne. Ensuite, j'ai donné l'ordre que cette personne soit enlevée
26 à ce commandant. J'ai pris cette personne, je me suis occupé d'elle. Elle ne portait
27 aucune charge, elle est restée jusqu'au moment de l'opération Poigne de fer. Nous
28 sommes allés en Ouganda, et cette personne est restée... elle est restée tout au long.

1 Elle me disait : maître, cette question de *ting ting*, oublie cela. À partir d'aujourd'hui,
2 je ne suis plus une *ting ting*. Elle me disait... elle disait toujours, elle en parlait
3 toujours. Donc, elle est restée. Et à un moment donné, il y a eu un combat et elle a été
4 abattue. Lorsqu'elle a... lorsqu'elle a reçu cette blessure, le gouvernement l'a sauvée
5 et elle a été ramenée à la maison. Donc, d'après moi, c'était peut-être parce qu'elle
6 n'était pas heureuse. C'est la raison pour laquelle elle a... elle a pensé qu'elle devait
7 venir et qu'elle devait en parler parce que je l'avais refusée ou je l'avais rejetée à ce
8 moment-là.

9 Ensuite, le témoin P-0236. Pour ce témoin P-0236, cette personne, eh bien, ça n'est
10 pas moi qui l'ai enlevée. Elle... elle s'était échappée d'un commandant appelé Buk
11 Abudema. Parce qu'au sein de l'ARS, la règle, c'était que vous deviez vous occuper
12 de la... de l'épouse ou de la personne qui vous était assignée. Et si vous ne vous
13 occupiez pas de cette personne, eh bien, cette personne pouvait vous être retirée.
14 Donc, cette personne a quitté le commandant Buk et m'a dit qu'elle ne voulait pas
15 revenir, retourner à cette personne, qu'elle voulait rester avec moi. Donc, cette
16 personne aussi, je l'ai aidée lorsqu'elle allait être tuée alors qu'elle se trouvait au
17 Congo. J'ai sauvé sa vie ; elle allait être tuée.

18 Cette autre... Ensuite, P-0099. Cette personne, eh bien, c'est elle qui m'a choisi, qui
19 m'a sélectionné. Elle était *ting ting* dans la maisonnée de Kony, Kony voulait la
20 transformer en son épouse, mais elle a refusé. Alors regardez cela : si Kony, qui
21 était... enfin, qui était déraciné, comme ça, même une épouse... une épouse peut le
22 refuser. Donc, cette personne l'a refusé, l'a rejeté, l'a... a rejeté ses avances, et ensuite,
23 Kony lui a demandé : de tous les officiers que vous voyez ici, mes officiers, lequel
24 voulez-vous ? Cette personne m'a choisi : je veux Dominic. Je ne sais pas pourquoi
25 cette personne m'a choisi.

26 Ensuite, le témoin P-0235, cette personne m'a choisi aussi, elle a dit qu'elle voulait
27 rester avec moi.

28 En ce qui concerne P-0101, elle, elle ne m'a pas choisi, mais Kony a donné l'ordre au

1 commandant Buk et Buk me l'a donnée. Je ne l'ai pas enlevée. Elle ne m'a pas choisi.
2 Donc, tous ces gens avec qui j'ai vécu, je me suis occupé d'eux. Ils sont venus
3 témoigner ici. Même ces gens savent que si je ne m'en étais pas occupé... si je ne m'en
4 étais pas occupé, bon... Qu'est-ce qu'ils attendent de moi maintenant ? Si j'étais aussi
5 mauvais qu'ils l'ont dit, il y en a... Il y a beaucoup d'hommes en Ouganda ; je ne suis
6 pas le seul homme en Ouganda. Pourquoi... pourquoi ne peuvent-ils pas obtenir
7 d'autres hommes ? Pourquoi est-ce qu'elles attendent puisqu'elles m'ont décrite (*sic*)
8 comme une personne mauvaise ? Cela signifie que je me suis occupé d'elles. Je
9 n'étais pas violent à leur égard. Je ne les ai pas soumises à des relations sexuelles
10 forcées, à l'esclavage sexuel comme on l'a dit ici, parce que ça n'était pas... au sein...
11 ça n'était pas cela, à l'ARS.
12 C'est... c'est vrai — pardon — que les femmes étaient enlevées à l'ARS et qu'elles
13 étaient emmenées dans la brousse. Il y avait également des règles en ce qui concerne
14 la façon dont les femmes étaient données à l'ARS, au sein de l'ARS. Il fallait
15 également séduire la femme, même si elle vous était donnée.
16 Elles... elles ont accepté de vivre avec moi. Je me suis occupé d'elles. Certaines
17 d'entre elles ont été témoins ici. Elles sont venues me voir ici à La Haye, ici...
18 D'abord, elle (*sic*) m'a écrit une lettre disant combien elle était malheureuse. Je ne
19 sais pas si la Cour a vu cette lettre. Elle disait combien elle était triste. Elle disait
20 qu'elle était triste et elle pensait que j'avais... je l'avais refusée parce qu'elle avait été
21 contrainte de venir témoigner ici. Lorsqu'elle est venue, elle m'a dit qu'elle avait pris
22 des photos de très jolies maisons à Gulu et on lui a dit : si tu viens témoigner contre
23 Dominic, eh bien, vous recevrez une de ces maisons et vous aurez une bonne vie.
24 Même si Dominic ne vient pas, ne vous inquiétez pas, de toute façon, ce sera votre
25 propriété. Vos enfants seront pris en charge, ces maisons seront achetées pour vous
26 et vous devriez oublier Dominic. Mais elles... elles n'ont rien vu venir. Elle a présenté
27 des excuses, elle m'a présenté ses excuses et elle m'a dit qu'elle avait été trompée,
28 amenée à venir témoigner, que... qu'il n'était pas juste qu'elle ait été trompée, que ça

1 n'était pas juste pour elle de venir parler... la manière dont elles ont parlé parce
2 qu'elles savent que je me suis occupé d'elles.

3 Cela m'a amené à conclure que toutes les... tous les témoins qui sont venus n'ont pas
4 donné... n'ont pas dit la vérité. Parce qu'on prête serment à la Cour... cela signifie
5 que certaines d'entre elles, certains d'entre eux sont venus témoigner dans l'espoir
6 d'avoir des bénéfices après cette déposition à la Cour. C'est ce qui arrive à beaucoup
7 de gens au Nord de l'Ouganda également. Il n'a... Ils n'ont aucune idée de ce qui...
8 de ce qui... de ce que vous dites. Dieu est impliqué. En tant qu'humain, quelquefois...
9 seulement 80 pour-cent font confiance à Dieu. Le rare... les quelques pourcentages
10 des gens qui font confiance à Dieu, eh bien, j'en fais partie. Je crois en Dieu. J'ai vu ce
11 que Dieu m'a fait. J'ai traversé un... une période difficile ; beaucoup de choses me
12 sont arrivées. J'ai été attaqué par six lions, mais j'ai survécu. J'ai parlé aux lions et
13 les... les lions ne m'ont pas... ne m'ont pas fait de mal. Je remercie Dieu pour ce qui
14 s'est passé. Si j'étais mauvais, ces gens ne... ne pourraient pas parler de moi
15 maintenant. Certaines personnes, eh bien... certaines qui étaient... qui sont
16 maintenant avec des hommes, elles ont entendu que j'étais sorti de la brousse et elles
17 ont... elles ont été avec des hommes. Et si j'étais mauvais, pourquoi est-ce qu'elles...
18 pourquoi est-ce qu'on se sépare de son mari actuel en attendant Dominic ? Cela
19 signifie que je les avais bien traitées... par... ça n'est pas ce qu'elles ont dit.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:07:35] Eh bien, je sens
21 qu'on pourrait faire une pause, ou alors, est-ce que vous avez bientôt terminé ? Bien
22 entendu, vous disposez du temps que vous voulez.

23 M. ONGWEN (interprétation) : [11:07:48] Je puis terminer, mais si vous le souhaitez
24 nous pouvons également faire une pause.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:07:56] Mais non, il nous
26 reste encore une ou deux minutes, si vous pensez que vous avez suffisamment de
27 temps avec une ou deux minutes, je vous en prie terminez, dites ce que vous
28 souhaitez encore dire.

1 M. ONGWEN (interprétation) : [11:08:12] Très bien. Merci.

2 Au-delà de ce que j'ai dit, Monsieur le Président, Messieurs les juges, de mon côté, je
3 pense que Dieu m'a oublié, d'une certaine façon. Il semble que j'aurai dû naître sur
4 une planète différente et non pas sur cette planète-ci. Cette planète est pleine de
5 mauvaises choses, de massacres, de mensonges, de massacres, de politique, de
6 pauvreté. Il semble que je n'ai pas été créé pour cette planète, Dieu doit m'avoir
7 oublié. Je vois beaucoup de choses qui arrivent, beaucoup de choses arrivent dans le
8 monde, je crois que j'aurais dû être sur une planète différente. Mais Dieu, en fait, m'a
9 mis sur cette planète, c'est la raison pour laquelle beaucoup de choses me sont
10 arrivées. Et je suis blâmé pour tout ce qui se passe. Je suis comme l'aveugle dans la
11 communauté ou le sourd dans la communauté, parce que ces gens sont maltraités
12 dans la communauté. Ils peuvent vous faire tenir sur des mains noires, si vous êtes
13 aveugle. Ils veulent être battus par ces mains. Donc, puisque je ne vois pas, puisque
14 je n'entends pas, je ne sais pas ce qui se passe. Donc, il semble que ces procédures à
15 mon égard, c'est comme... comme... comme une procédure pour un fou, une
16 procédure menée contre un bébé ou contre une personne morte ou non existante. Je
17 suis comme une personne morte. J'ai vécu comme un mort, en fait. J'ai commencé à
18 revivre lorsque je suis arrivé ici.

19 Une autre chose : Kony faisait de son mieux pour faire démarrer un nouvel Acholi.
20 Et puis c'est la raison pour laquelle Kony enlevait des femmes ou des filles, et
21 également certains hommes, parce qu'il voulait faire naître un nouvel Acholi. Il
22 voulait mettre un terme à cet ancien Acholi, et Kony enlevait des filles, des femmes.
23 Il a commencé à leur enseigner une langue différente, une langue qui venait du... du
24 paradis, des anges, mais la... cette langue est très difficile. Le seul nom que j'ai
25 entendu, c'est le... le langage... dans ce langage, c'est le nom de la brigade, les noms
26 des brigades que vous avez entendus dans cette salle d'audience, qui n'existent dans
27 aucune langue dans le monde.

28 Je connais la signification de ces noms d'après la langue qui a... qui nous a été

1 enseignée, ou le nom des divisions. Je sais ce que cela signifie. Kony a essayé à... et il
2 fait de son mieux pour essayer de faire naître une nouvelle race. Et il n'est pas le seul
3 dans cette race, il... mais il a commencé cette race tout seul. Et d'ailleurs, Kony a des
4 enfants, 380 ou 400 enfants, je crois. C'est ce que je sais au sujet de Kony.

5 Monsieur le Président, Messieurs les juges, je vous implore, mes souffrances m'ont
6 enivré comme si j'avais pris de la marijuana, avec un mélange de... d'alcool. Je suis
7 inconscient. J'ai perdu le sommeil. Je ne sais pas si les gens du centre de détention
8 vous racontent ou écrivent leur rapport et que vous les lisez. Je ne dors pas. Je ne
9 peux pas faire la différence entre le jour et la nuit, parce que je suis éveillé tout le
10 temps. Quelquefois, je somnole 30 minutes, et puis c'est tout pour toute la journée.
11 Quelquefois, je somnole 15 minutes, et puis c'est tout pour toute la journée. Qu'est-ce
12 que... qu'est-ce qui amène cela ? Est-ce que c'est un... une complication de santé ?
13 Est-ce que c'est la souffrance ? Je pense que ce sont les souffrances intenses que j'ai
14 subies. C'est comme si j'étais sous marijuana et alcool. Et chaque fois, j'ai des
15 hallucinations. J'entends des coups de feu, j'entends des gens parler, je vois des
16 cadavres, des gens que j'ai tués, des gens que j'ai massacrés, des soldats sur lesquels
17 j'ai tirés. L'image est fixée dans mon esprit. Et je pense que cette image restera avec
18 moi jusqu'à ma mort.

19 J'en... j'en ai presque terminé.

20 J'ai une chose pour répondre à ce que j'ai entendu hier. J'ai entendu Manoba parler
21 de messages de la part de victimes ; cette personne est chef... chef d'un clan. Le... la
22 question d'un clan ou d'une tribu. Il a déclaré que si les Lamogi ou les Amoro
23 doivent payer pour les crimes qui ont été commis, est-ce que les... la... le peuple de
24 Lamogi réussira à payer ?

25 Monsieur le Président, Messieurs les juges, n'a... n'impliquez pas mon clan dans tout
26 cela parce que... à cause de Kony qui a commencé cette guerre. Les gens parlent de
27 Kony et non pas de son clan. Pour cette âme (*sic*) j'ai de l'importance. Je pense que
28 commencer une guerre entre clans et tribus, comme les Acholi et les Lango... nous ne

1 pouvons pas impliquer le clan, parce que les gens vivent ensemble. Les gens
2 enseignent aux jeunes enfants ce qu'est une bonne vie. Je dis qu'il ne faut pas faire
3 démarrer une guerre entre les clans. Les choses arrivent en... au nord de l'Ouganda,
4 dans toute... toute la partie nord de l'Ouganda jusqu'au Sud-Soudan, au Congo, en
5 Afrique centrale, même en Afrique centrale, en République centrafricaine, jusqu'au
6 Darfour, au Tchad, d'autre gens sont allés au Cameroun et même au Nigeria. Si nous
7 parlons de compensations, on demandera d'où vient Kony. On dira Kony vient
8 d'Afrique... vient d'Afrique de l'Est, il est ougandais. En Ouganda, il vient du Nord.
9 Dans le Nord, de quelle tribu vient-il ? Il est un... il est Luo. Et parmi les Luo, de
10 quelle communauté luo vient-il ? Il vient des Acholi. Ils demanderont quel clan, de
11 quel clan vient-il ? Et on dira qu'il vint de Palaro ou d'Odek. Donc, s'ils disent que les
12 gens d'Odek doivent payer pour toutes... tous les préjudices imposés aux enfants
13 d'Ouganda et au différentes... aux différents pays que j'ai mentionnés, comment
14 est-ce qu'ils vont réagir, comment est-ce que les gens vont prendre cela, comment
15 vont-ils se sentir ? Parce que ce sont les gens d'Odek qui m'ont enlevé. Ils se sont...
16 ceux qui m'ont fait... massacrer un être humain. C'est ce que je ressens maintenant.
17 Comment vont-ils réagir ?

18 Je sais que je ne suis pas éduqué, mais je pense que ça n'est pas une déclaration d'un
19 chef. La personne qui a parlé du clan, ça n'est pas une déclaration de la part d'un
20 chef. Les choses sont arrivées au nord de l'Ouganda. Les gens qui sont morts ne vont
21 pas revenir. Les gens qui ont perdu leur vie ne vont pas revenir. Nous devrions
22 chercher une manière d'améliorer les vies plutôt.

23 Messieurs les juges, je pense que cette déclaration n'est pas bonne. Et que si nous
24 commençons à parler de compensations, il ne... il faudrait... il ne faudrait pas s'en
25 occuper. Il ne faut pas impliquer le clan dans tout cela. Les clans ne sont pas
26 impliqués. Le peuple d'Amoro n'est pas impliqué, le peuple de Lamogi n'est pas
27 impliqué. Les peuples ne sont pas impliqués. Ma famille n'est pas impliquée. Mes
28 enfants ne sont pas impliqués dans tout cela. Mes épouses, mes frères ne sont pas

1 impliqués dans cette affaire. C'est mon affaire, c'est l'affaire de Kony qui... qui... qui
2 est celui qui devrait être blâmé.

3 Donc, je vous implore, j'implore le peuple d'Ouganda et le peuple du nord de
4 l'Ouganda, ils... qu'ils me fassent devenir un enfant d'Odek parce que les gens
5 oublient où sont les véritables questions. Quel que soit ce que Kony a pu faire, on
6 me... on me le reproche. S'ils acceptent cela, changer mon clan et dire que je suis
7 Joseph Kony, je ne suis pas Dominic, pour moi, je... je viens maintenant d'Odek. Il
8 semble que les gens m'aient oublié.

9 Enfin, Monsieur le Président, Messieurs les juges, la question c'est de réhabiliter la
10 vie, la question de sauver les gens... les gens, sauver la vie des gens. Moi, j'ai épargné
11 des vies, quelques vies de gens choisis. Si nous regardons le nombre total de gens
12 dont j'ai sauvé les vies, eh bien, il y a plus de 400 personnes. Il y a quelques
13 exemples. Lorsque nous étions au Congo, pendant les pourparlers de paix, lorsque
14 Kony a donné l'ordre à ceux qui venaient en tant que délégués pour les pourparlers
15 de paix, il a donné l'ordre de les tuer, que tous devaient être tués. Il y avait à peu
16 près 250 personnes, des représentants des Nations Unies, des chefs et des membres
17 du parlement de l'Ouganda, des chefs acholi, des chefs lango, des chefs teso, des
18 chefs madi... des chefs de Bunyoro étaient là également, y compris des représentants
19 du gouvernement. Il y avait également des gens qui faisaient de la médiation, des
20 gens qui venaient du Soudan du Sud. Kony a ordonné qu'ils soient tous tués. À ce
21 moment-là, j'ai eu l'impression de devenir fou.

22 C'est pourquoi j'ai dit que Dominic, quelquefois, refuse ce que Kony ordonne. J'ai
23 refusé au Congo. Et si c'est (*phon.*) l'allégation de ce qui s'est passé au Congo, eh bien,
24 je l'accepterai. J'ai accepté que Kony puisse me tuer.

25 Quand j'ai entendu Kony parler de traumatisme à ce moment-là, Kony et Odhiambo,
26 ensemble avec Buk, et je crois, le chef de la sécurité — le chef de la sécurité appelé
27 Otto —, ils ont planifié et ensuite ce... ce qui a été ordonné. Heureusement, je
28 disposais de... d'un certain pouvoir, j'étais le chef de l'opération au Congo. Lorsqu'ils

1 m'ont dit: « Cessez l'ordre qui a été donné, ces gens ne doivent pas repartir, il faut
2 qu'ils soient tous tués », j'ai commencé à leur demander... je leur ai demandé : « Mais
3 savez-vous que... que vous êtes ceux qui avez invité le monde à ces pourparlers de
4 paix. Si vous tuez tous ces gens, comment est-ce que vous allez être qualifié ? Est-ce
5 qu'on ne va pas vous... vous appeler "terroristes" ? Vous êtes allés à l'école, vous
6 avez grandi avec vos parents, vous connaissez la loi mieux que moi ».

7 Un des commandants, appelé Buk, est... est devenu malpoli, il a commencé à crier, à
8 m'appeler... à me traiter d'enfant, disant que je... c'étaient ceux qui me transportaient
9 comme enfant pour traverser les rivières et que... que j'étais celui qui allait violer les
10 ordres de Kony et que ces gens devaient être tués. Pourquoi ? Qu'est-ce que vous
11 allez faire ? Tous ces représentants du gouvernement, lorsque... et même Ayena qui
12 était là aurait dû être tué, parce qu'il faisait partie de ceux qui étaient censés être
13 tués. J'ai... j'ai connu Ayena. Il est maintenant mon avocat. À ce moment-là j'ai, pensé
14 qu' Ayena était le seul avocat dans le monde. Mais lorsque je suis venu ici, j'ai vu
15 qu'il y avait beaucoup d'avocats dans le monde, et j'ai pensé qu' Ayena était le seul
16 avocat dans le monde. J'ai découvert qu'il y en avait beaucoup d'avocats.

17 À ce moment-là, je lui ai dit : « J'ai commencé... on aurait pu me tuer ». Lorsque
18 d'autres commandants ont vu ce que je disais, eh bien, les gens se sont divisés,
19 certains commandants étaient de... de mon côté. Kony a vu que ça devenait difficile,
20 il a commencé à avoir peur. Il a dit : « Bon, O.K., on arrête là pour le moment. » Et
21 c'est la raison pour laquelle il disait que « Silindi est pour Dominic et pas pour moi,
22 Kony. » Les gens d'Acholi savent cela.

23 Lorsqu'ils sont venus me rendre visite ici à La Haye, je (*sic*) leur ai demandé au sujet
24 de cette question, je leur ai dit ce qui s'était passé. Si vous vous demandez est-ce que
25 je n'ai pas sauvé plus de 250 personnes ? J'ai vraiment sauvé des vies. Je me suis
26 battu. Vous ne pouvez pas dire que Dominic est une... est vraiment une mauvaise
27 personne. Même si je me sens malade, j'ai eu l'intention, malgré tout, de toujours
28 sauver la vie des gens. Je pense que beaucoup de vies ont été sauvées. J'ai épargné

1 leurs vies.

2 Le problème, Monsieur le Président, Messieurs les juges, avec tout le respect que je
3 vous dois, c'est que je n'ai pas reçu d'entraînement dans la brousse alors que je
4 grandissais. En tant qu'enfant, vous êtes censé apprendre, et tout ce que vous
5 apprenez reste dans votre tête. Je... J'ai grandi en sachant que Kony était ma vie et
6 qu'il n'y avait rien de plus puissant dans le monde que Kony. Toute ma vie, j'ai
7 grandi avec Kony, et il ne me... m'enseignait rien, sinon traverser la rivière. Même
8 pas cela d'ailleurs. Je n'avais même pas 9 ans, déjà, que j'étais déjà transporté pour
9 traverser la rivière. Kony était celui qui me portait. Il traverse une grande rivière, il
10 marche simplement, donc il me... il me portait. Kony était celui qui me portait
11 lorsqu'on traversait la rivière.

12 Je n'ai pas et... reçu d'enseignement en ce qui... en ce qui concerne le droit des droits
13 humains, ou de respecter les droits humains. Je n'ai pas été... je n'ai pas reçu
14 d'enseignement à ce sujet. J'implore le monde, la communauté internationale de
15 m'apprendre, de me réhabiliter.

16 Je peux devenir une bonne personne, je peux devenir quelqu'un qui plaide pour les
17 droits humains. Vous pourriez me voir à la télévision défendre les droits humains.
18 Aidez-moi... aidez-moi à être réhabilité. Donnez-moi l'enseignement. Je n'ai pas été
19 éduqué. Et je sais maintenant utiliser une arme, je sais comment me battre, mais c'est
20 la seule chose que j'ai apprise.

21 Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire. Merci beaucoup, Monsieur le Président,
22 Messieurs les juges. Merci pour me donner la possibilité de parler, de m'adresser au
23 monde de manière à ce que le monde puisse m'écouter, puisse entendre ce que j'ai à
24 dire.

25 Je remercie le monde de m'avoir amené ici. Je suis reconnaissant d'être devant cette
26 Cour en tant que témoin pour la communauté internationale. Je suis en détention,
27 mais je pense que j'ai déjà parcouru une centaine de pas vers la liberté. Dieu vous
28 bénisse tous. Merci.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:27:02] Merci.

2 Nous allons faire une pause jusqu'à midi. Je demanderai à la Défense, M^e Ayena, M^e

3 Obhof, de réfléchir pendant la pause à la manière dont vous voulez réorganiser ce

4 que vous souhaitez dire. C'est à vous, bien entendu, d'en décider. Je ne vais pas vous

5 fixer de limite, mais M. Ongwen nous a déjà dit beaucoup de choses. Vous pouvez

6 en discuter entre vous.

7 Nous faisons une pause jusqu'à midi.

8 M^{me} L'HUISSIER : [11:27:39] Veuillez vous lever.

9 *(L'audience est suspendue à 11 h 27)*

10 *(L'audience est reprise en public à 12 h 02)*

11 M^{me} L'HUISSIER : [12:02:09] Veuillez vous lever.

12 Veuillez vous asseoir.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:02:16] M^e Obhof va

14 maintenant intervenir ; est-ce que c'est exact ?

15 M. OBHOF (interprétation) : [12:02:43] Merci, Monsieur le Président.

16 M^{me} Morganne Ashley a rejoint la salle d'audience sur les bancs de la Défense.

17 Messieurs les juges, je vais rapidement évoquer une question spécifique que nous

18 souhaiterions soulever dans les écritures des victimes et dans les arguments

19 développés hier.

20 Étant donné que la Défense a reçu pour instruction de réagir aux arguments pendant

21 les plaidoiries orales seulement, la Défense a attendu aujourd'hui pour soulever cette

22 objection importante. Le 4 février 2021, la Chambre a donné instruction aux parties

23 et aux participants de livrer des éléments de preuve aux fins de fixation de la

24 preuve... de la peine, pardon, le 26 février 2021. Le 10 février 2021, la Défense a

25 demandé l'autorisation de déposer appel de cette décision. Les représentants légaux

26 des victimes se sont opposés à cette requête le 15 février 2021 dans le

27 document 1772 (*phon.*).

28 La Défense a été le seul parti ou participant à demander de soumettre des éléments

1 de preuve aux fins de la fixation de la peine.

2 La Défense a passé trois semaines à essayer de réunir les témoins potentiels pour
3 cela, et a présenté 18 pièces au dossier des preuves. De plus, pendant la pandémie et
4 avec une mort dans la famille de M. Ongwen, la Défense a fait... doit encore certifier,
5 faire certifier certaines déclarations soumises en éléments de preuve. La Défense a
6 travaillé sans relâche pendant ces deux mois pour protéger les droits de son client et
7 respecter les ordres de la Cour.

8 La Défense comprend que certaines pièces n'ont pas pu être collectées à temps. Elle
9 reconnaît effectivement que le délai n'a pas été respecté. Cependant... cependant, il y
10 a 17 paragraphes dans les écritures conjointes des victimes où il n'y a rien d'autre
11 que des citations « soumis » à la Cour. Les paragraphes 105 et 110 ne sont rien
12 d'autre qu'une longue citation. Donc, il s'agit de citations qui sont versées
13 directement ici, devant la Cour, alors que ces déclarations auraient dû être signées,
14 faire l'objet d'une requête aux fins de versement, comme l'a ordonné la Chambre... et
15 certifiées par le biais des mécanismes prévus par le Règlement de procédure et de
16 preuve.

17 Par cette requête orale, la Défense (*phon.*) demande que la Chambre rejette les
18 témoignages versés en preuve aux paragraphes 99 à 115, les écritures conjointes
19 relatives à la fixation de la peine... et ainsi que tout ce qui figure dans les notes en bas
20 de page évoquées hier.

21 Sur un sujet différent, nous souhaiterions réagir à certains des arguments qui ont été
22 développés hier. Nous répondons en ce qui concerne la situation familiale de
23 M. Ongwen évoquée hier par l'Accusation. Les arguments de la Défense dans son
24 mémoire ont montré que M. Ongwen et ses enfants souhaitent bien rester en étroit
25 contact les uns avec les autres et que la mère de ses enfants souhaite que
26 M. Ongwen, effectivement... puisse continuer à être en contact avec M. Ongwen et
27 avec ses enfants. La Chambre sait dans quelle mesure la... la Défense, l'Accusation, le
28 Greffe et même les représentants légaux des victimes ont eu des difficultés, étant

1 donné la requête de M. Ongwen de maintenir cette relation avec ses enfants.
2 M. Ongwen a effectué ses coups de téléphone supervisés avec ses enfants en
3 décembre 2016 pour la première fois et a continué ensuite. Ces appels s'adressaient
4 à 15, à 16 enfants au total, des enfants de différentes femmes, de cinq femmes
5 différentes. Je vais maintenant donner rapidement lecture de certaines pièces
6 figurant au procès-verbal. Ces appels concernent donc l'année 2017 : M. Ongwen a
7 effectué deux appels supervisés en avril, un en mai, en juin, en juillet,
8 août, septembre, octobre et décembre. En 2018, M. Ongwen a effectué des appels
9 supervisés en mars, avril, juin, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre. En
10 2019, il a effectué des appels supervisés en février, mars, avril, mai, juin, juillet, août,
11 septembre, octobre, novembre et décembre. La pandémie a eu pour effet l'arrêt de
12 ces coups de téléphone. La Défense a actuellement une requête *ex parte* auprès du
13 Greffe pour que ces coups de téléphone supervisés puissent devenir des appels par
14 vidéo, maintenant que les gens peuvent voyager en sécurité en Ouganda. De
15 nouveau, nous avons... nous contestons ces affirmations du Bureau du Procureur,
16 faites hier, que la situation familiale de M. Ongwen ne devrait pas être prise en
17 considération.

18 Étant donné ce que j'ai dit il y a quelques minutes, nous comprenons que cela ne
19 figure pas au dossier des preuves — les mois exacts des coups de téléphone — mais
20 la Défense demande que la Chambre, dans toute son indulgence, étant donné que la
21 Défense ne... n'aurait... ne pourrait... ne pouvait prévoir les déclarations faites par
22 l'Accusation hier, notamment étant donné les différentes parties impliquées dans le
23 Bureau du Procureur qui ont participé à tout ce processus... Nous demandons que
24 M. Ongwen puisse parler à ses enfants.

25 Enfin, de mon côté, nous avons entendu les Victimes (*sic*) parler de leurs clients,
26 parler du fait qu'ils avaient discuté avec leurs clients et quels étaient leur sentiment
27 d'une manière générale en ce qui concerne la fixation de la peine.

28 Eh bien, j'ai... Lorsqu'on m'a recruté ici, j'ai passé plusieurs mois en Ouganda, dans

1 le Nord de l'Ouganda, plus de 11 mois, et pendant les huit premiers mois, personne
2 ne savait ce que je faisais, sauf les témoins avec lesquels je parlais. En janvier 2016, je
3 suis venu ici, j'ai participé au processus de confirmation et on m'a vu partout à la
4 télévision. Tout d'un coup, au nord de l'Ouganda, tout le monde savait ce que je
5 faisais. Lorsque j'y suis retourné juste avant les élections présidentielles, en février
6 2016, eh bien, j'ai raconté cette histoire une dizaine de fois, des centaines de fois,
7 mais je vais en donner une version censurée ici. Les gens que j'ai rencontrés ce jour-
8 là, eh bien, j'ai reçu deux embrassades, 11 mercis et une injure. Pendant les 11 mois
9 et les trois années précédentes avant les quatre mois en... les trois années précédentes
10 et quatre mois que j'ai passés en Ouganda, eh bien, j'ai constaté qu'il y avait un
11 consensus général, un consensus en ce qui concerne ce qu'avait fait M. Ongwen. Les
12 gens... les gens de Lukodi ou de Pajule, mais la... pas nécessairement les gens de
13 Lukodi ou de Pajule, mais la population dans son ensemble, 80 à 90 pour-cent des
14 gens disaient que s'il y avait une condamnation qui devait être prononcée, ils
15 aimeraient que M. Ongwen revienne, qu'il revienne chez lui. Et beaucoup... des
16 milliers d'autres personnes qui ont... se sont échappées et qui ont... sont « morts » en
17 captivité en... l'ARS, ils ne souhaitaient pas que M. Ongwen connaisse le même sort.
18 Je vais, maintenant, donner la parole à mon collègue M^e Ayena.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:12:19] Merci, Maître Obhof.

20 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [12:12:24] Monsieur le Président, Messieurs
21 les juges, je vous suis particulièrement reconnaissant de me donner la parole pour
22 avoir le dernier mot dans le cadre de cette procédure.

23 Monsieur le Président, mon rôle a été considérablement amoindri par les
24 déclarations... la déclaration percutante émanant de l'accusé lui-même.

25 Monsieur le Président, vous avez entendu le genre de personne que les conseils
26 représentants les victimes pensent, ensemble, devrait être sacrifiée à l'autel des torts
27 causés par l'ARS dans son ensemble et de Kony en particulier.

28 Mais, Monsieur le Président, Messieurs les juges, avant que je ne commence ma

1 présentation en bonne et due forme, au risque d'être mal compris, je ne veux pas
2 donner l'impression que je veux plaider à nouveau ce qui a déjà été couvert par votre
3 jugement, permettez-moi, Monsieur le Président, Messieurs les juges, d'affirmer à
4 nouveau et de faire inscrire au compte rendu nos réserves. Mon coconseil, le chef
5 Charles Taku et mon coconseil Beth Lyons, ainsi que d'autres membres de mon
6 équipe, souhaitent faire inscrire au compte rendu notre grief par rapport aux
7 violations des principes du procès équitable qui ont marqué le procès et la procédure
8 devant cette Cour à l'encontre de notre client. Nous nous inscrivons au faux contre le
9 fait que ces mêmes violations semblent avoir été commises à nouveau dans le cadre
10 de cette audience.

11 Nous estimons que les droits de notre client, qui souffre d'un handicap mental... et
12 donc nous estimons que notre client n'a pas reçu un jugement qui fait 1077 pages
13 dans une langue qu'il comprend et parle parfaitement, à savoir l'acholi, et que sa
14 requête a été rejetée, de même que sa demande pour bénéficier d'un... du temps
15 supplémentaire pour comprendre et lire le jugement afin qu'il puisse aider son
16 conseil de la Défense à préparer l'audience de fixation de la peine.

17 Mais comme il s'agit d'une personne qui souffre d'un handicap mental, cela a porté
18 préjudice à M. Ongwen. Il s'agit là de violation de son droit à un procès équitable au
19 titre de l'article 67 du Statut de Rome. Je tiens à préciser cela aux fins du compte
20 rendu, Monsieur le Président, Messieurs les juges.

21 Messieurs de la Cour, à ce stade de ma présentation, je dois marquer une pause et
22 tirer la sonnette d'alarme s'agissant des fautes contenues dans le mémoire des
23 représentants des victimes qui semblent avoir donné le ton des arguments
24 développés hier. Je le fais, afin que la Chambre comprenne et apprécie le temps de
25 ma présentation.

26 Par ailleurs, Monsieur le Président, en ce qui concerne les observations formulées
27 par l'Accusation concernant les circonstances aggravantes, l'Accusation recommande
28 que toutes les circonstances devraient être prises en compte et que Dominic Ongwen

1 devrait être condamné à une peine d'emprisonnement de 20 ans. Cette
2 recommandation se fonde sur leur argument selon laquelle... lequel il n'y a pas de
3 circonstances atténuantes militant en faveur d'une réduction de la peine de
4 M. Ongwen et qu'il existe, au contraire, des circonstances aggravantes qui justifient
5 sa condamnation pour une peine d'emprisonnement de 20 ans.

6 La Défense n'est pas d'accord pour les raisons suivantes.

7 L'Accusation a présenté ses argument, mais les... et les conseils représentant les
8 victimes s'en sont pris à l'Accusation. Les représentants des victimes recommandent
9 là une peine d'emprisonnement à vie, en faisant fi complètement des circonstances
10 personnelles de M. Ongwen qui sont reconnues tant par la Chambre que par
11 l'Accusation.

12 En ce qui nous concerne, Monsieur le Président, Messieurs les juges, nous estimons
13 que le fait de tenir compte des circonstances personnelles extrêmement
14 exceptionnelles de M. Ongwen pendant la période visée par les charges et bien
15 avant... nous estimons que M. Ongwen a passé déjà trop de temps en captivité. Par
16 conséquent, il doit être remis en liberté immédiatement. Et s'il faut lui imposer une
17 peine d'emprisonnement quelconque, Monsieur le Président, Messieurs les juges, eh
18 bien, nous vous demandons respectueusement qu'il faudrait que lui soient accordées
19 des déductions ou un décompte de la durée passée en détention et que cela se
20 traduira donc par une remise en liberté immédiate.

21 La présentation de la Défense ne s'écartera pas fondamentalement de... du mémoire
22 que nous avons déjà déposé auprès de la Cour. Par conséquent, nous allons nous
23 contenter de mettre en relief quelques aspects qui méritent d'être éclaircis. Et,
24 ce faisant, nous allons, évidemment, répondre aux observations développées par
25 l'Accusation et les conseils représentant les victimes.

26 Et mon confrère, M^e Obhof, a déjà fait allusion à certaines des observations
27 formulées par les représentants des victimes.

28 M. Ongwen, comme l'Accusation et les victimes, ont été invités, en application des

1 dispositions de l'article 76-2, de présenter des éléments supplémentaires ou faire des
2 observations relatives à la... et pertinentes au... eu égard à la peine conformément au
3 Règlement de procédure et de preuve. C'est pourquoi, Monsieur le Président,
4 Messieurs les juges, vous avez prévu cette audience, en application de la
5 règle 143 du Règlement de procédure et de preuve qui dit ceci — et je cite :
6 « Conformément à l'article 76 paragraphes 2 et 3 — je l'ai déjà mentionné — donc,
7 conformément à l'article 76, paragraphe 2 et 3, aux fins de tenir une audience
8 supplémentaire sur des questions relatives à la peine ». Fin de citation.

9 Monsieur le Président, Messieurs les juges, parmi les éléments de preuve sur
10 lesquels aimerait être entendu M. Ongwen et qui militent en faveur de l'atténuation
11 de la peine, c'est... ce sont des éléments de preuve relatifs à sa bonne moralité, son
12 comportement, sa bonne conduite tel que cela a été relaté par ceux qui l'ont connu
13 dans des situations difficiles de vie dans la brousse, devraient donc... donc être pris
14 en considération en tant que circonstances individuelles.

15 Monsieur le Président, mis à part les dispositions claires du Statut de Rome et du
16 Règlement de procédure qui sont développées dans notre mémoire relatif à la
17 fixation de la peine et qui ne semblent pas susciter de contestation, la Défense
18 propose de commencer par mettre en relief certains principes qui devraient présider
19 à la fixation de la peine. Nous discuterons également de certaines questions relatives
20 à l'interprétation des dispositions pertinentes du Statut de Rome et du Règlement de
21 procédure et de preuve.

22 Monsieur le Président, quels éléments la Cour doit-elle prendre en considération
23 lorsqu'elle doit concilier les circonstances atténuantes et les circonstances
24 aggravantes ?

25 Et nous allons, donc, répondre à cette question au cours de notre présentation.

26 Il suffit de rappeler ce qui a déjà été affirmé par l'Accusation et les représentants
27 légaux communs des victimes, la Cour a déjà établi que le but premier de l'audience
28 de fixation de la peine à la CPI concerne la rétribution et la dissuasion.

1 Le fait qu'une personne ait été condamnée... Non, pardon. Je crois qu'il y a une
2 erreur ici.

3 Il existe un principe très clair, le... la conduite du condamné après la commission du
4 crime ne doit pas être prise en considération dans le vide. C'est un facteur qui doit...
5 doit être pris en compte en tant que circonstance aggravante, mais il doit exister un
6 lien suffisamment clair entre la... la circonstance et le crime ou les crimes qui
7 sous-tendent la condamnation. À titre d'exemple, le crime de conscription et
8 d'enrôlement d'enfants soldats, d'enfants de moins de 15 ans et le fait de les utiliser,
9 de les faire participer activement aux hostilités — qui sont couverts par
10 l'article 8-2-e-vi et pour lesquels M. Ongwen a été condamné... Le fait que les
11 victimes aient eu moins de 15 ans ne devrait pas et ne pourrait pas être considéré
12 comme un facteur aggravant. De plus, la Chambre d'appel a déclaré que si une
13 Chambre de première instance souhaite se fonder sur des faits pour déterminer qu'il
14 existe des circonstances aggravantes, elle ne peut le faire que si une notification en
15 bonne et due forme a été faite. Par exemple, dans les présentations de l'Accusation
16 aux fins de la fixation de la peine, il convient de permettre à la personne condamnée
17 de présenter sa défense ou de préparer sa défense elle-même. Ce qui me... me
18 rappelle les propos de mon collègue M^e Obhof concernant la présentation faite par
19 M^e Manoba hier.

20 M^e Manoba s'est attardé sur des sources qui n'ont pas été présentées, qui ne font pas
21 partie du dossier de cette affaire. Monsieur le Président, l'Accusation et les victimes,
22 et surtout les victimes, devraient savoir qu'il existe des procédures à suivre devant
23 cette Cour si vous souhaitez que... ou s'ils souhaitent que des éléments de preuve
24 soient pris en compte par la Cour. Comme mon confrère l'a dit, M^e Manoba et sa
25 collègue M^e Massidda ont choisi délibérément de ne pas déposer de déclarations ou
26 de... d'écritures dans le cadre de leur présentation de leurs observations devant vous.

27 Donc, c'est tout simplement illogique d'entendre M^e Manoba soulever des questions
28 sentimentales, comme si le but était d'influencer le public. Il s'est contenté de citer

1 des choses qui n'avaient pas de pertinence devant vous.

2 Je rappelle les propos de mon confrère, à savoir que ces documents, ou pardon, les
3 déclarations citées dans le cadre de la présentation de M^e Manoba hier sont
4 inappropriées et devraient par conséquent être rayées du dossier de l'affaire.

5 La Chambre d'appel a déclaré que si une Chambre de première instance souhaite se
6 fonder sur des faits pour déterminer l'existence de circonstances aggravantes... Non,
7 pardon, je pense que j'ai déjà lu ce passage.

8 Donc, Monsieur le Président, l'absence de circonstances atténuantes ne constitue pas
9 devant cette Cour des circonstances aggravantes.

10 Mais même si la Cour a... s'est déjà prononcée sur des éléments de preuve présentés
11 par la Défense concernant l'environnement coercitif qui existait au sein de l'ARS et
12 l'impact de celui-ci sur M. Ongwen, nous estimons néanmoins que cet élément peut
13 néanmoins être pris en compte dans l'appréciation des observations et la fixation de
14 la peine en application de la règle 145-2 du Règlement de procédure et de preuve.

15 Monsieur le Président, si... M. Ongwen n'a peut-être pas réussi à prouver qu'il... que
16 ses facultés mentales ont été diminuées pendant la période visée par les charges,
17 mais cela ne signifie pas pour autant que la Chambre ne devrait pas conclure que
18 M. Ongwen souffre toujours.

19 Par ailleurs, le premier Procureur de cette course, M. Moreno-Ocampo, lors de... du
20 réquisitoire dans l'affaire du *Procureur c. Thomas Lubanga*, a déclaré — et je cite : « Le
21 préjudice produit ou découlant de ce traitement cruel se poursuit et ce, même après
22 la démobilisation des anciens enfants soldats. Ceux qui n'ont pas trouvé la mort en
23 tant que soldats... ».

24 Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président. Donc, je reprends. Non, je reviens
25 un petit peu sur mes pas.

26 Le poids accordé au rôle qu'a joué M. Ongwen dans la commission des crimes pour
27 lesquels il a été reconnu coupable devrait être pris en compte à la lumière de ses
28 circonstances personnelles. L'Accusation admet que « Les éléments de preuve...

1 (*portion de l'intervention non interprétée*).. a passé des années en tant que... qu'enfant et
2 adolescent au sein de l'ARS et que ces conditions ont dû être extrêmement difficiles.
3 Il est peu probable qu'il ait commis les crimes qu'il a commis en 2002 et 2005 s'il
4 n'avait pas été enlevé alors qu'il se rendait à l'école en 1987. » Rien ne saurait être
5 plus clair, Monsieur le Président. Monsieur... Les circonstances individuelles de
6 M. Ongwen sont à blâmer pour le comportement qui lui a valu une condamnation.
7 D'après les arguments développés par l'Accusation et les représentants légaux
8 communs des victimes, les éléments de preuve se rapportant à la bonne conduite de
9 M. Ongwen ne sont pas pertinents. Or, la Défense invite les juges de cette Chambre...
10 de rejeter catégoriquement cette interprétation erronée du droit.
11 L'Accusation a elle-même reconnu, au deuxième paragraphe de son écriture que... et
12 je cite : « Une circonstance distingue cette affaire des autres affaires devant cette
13 Cour. Et cette circonstance milite en faveur de la réduction de la peine. La Chambre
14 a conclu que... a constaté que M. Ongwen avait été enlevé à l'âge de neuf ans et est
15 devenu... et a été forcé de devenir un enfant soldat au sein de l'ARS. Et c'est ce qui a
16 précédé les crimes horribles qu'il a commis 15 ans plus tard. Les éléments de preuve
17 tendent à croire que les années passées par M. Ongwen en tant qu'enfant et en tant
18 qu'adolescent au sein de l'ARS ont dû être extrêmement difficiles et qu'il est très peu
19 probable qu'il aurait... qu'il ait pu commettre les crimes qu'il a commis en 2002-
20 2005 s'il n'avait pas été enlevé alors qu'il se rendait à l'école en 1987. »
21 Monsieur le Président, je vais sans cesse vous rappeler la description de cette
22 personne dont on recommande et requiert l'emprisonnement à vie.
23 D'abord, j'aurai dû le préciser d'emblée, mais permettez-moi de dire ceci, Monsieur
24 le Président : la Défense ne sous-estime pas l'énorme tâche qu'incombe à la Chambre
25 pour parvenir à la conclusion, à la fin du procès et à la condamnation de
26 M. Ongwen.
27 Le reste, ce sont des questions qui concernent donc l'avenir et les droits de
28 M. Ongwen, mais vous avez fait votre part, Monsieur le Président, Messieurs les

1 juges. Vous vous êtes acquittés de votre tâche avec brio.

2 Et la Défense ne sous-estime pas le fait que le rôle de la Cour pendant ou dans le

3 cadre du jugement n'aurait pas pu être mieux exprimé que par la Procureur de cette

4 Cour lorsqu'elle a déclaré en 2016, à l'ouverture du procès, donc le

5 16 décembre 2016, ceci : « Le but de la procédure pénale devant la CPI ne concerne

6 pas le... la bonté ou le caractère maléfique de la personne accusée, mais plutôt sur le

7 comportement et les agissements criminels qu'il a commis. » « La Cour ne se

8 prononcera pas sur la moralité ou pas de l'accusé, ou sur la question de savoir s'il

9 mérite la sympathie ou pas pour les crimes dont il a été reconnu coupable en tant

10 qu'adulte ; ce sont uniquement les crimes qui sont importants. » C'est son

11 comportement qui doit être pris en compte, et c'est que nous préconisons également,

12 Monsieur le Président.

13 Contrairement à l'article 76-1 qui précise que c'est la Chambre de première instance

14 qui détermine la peine à infliger en tenant compte des éléments de preuve présentés

15 et des observations formulées pendant le procès et qui sont pertinentes eu égard à la

16 peine, et que les éléments essentiels contenus dans le jugement ainsi que l'évaluation

17 de toutes les circonstances doivent être pris en compte sur la base des connaissances

18 dont dispose la Chambre au sujet de l'affaire. Et les conseils représentant les victimes

19 tentent de faire des déclarations qui ne passent pas par le truchement de témoins et

20 qui ne sont pas étayées par des sources, y compris ce que des victimes alléguées ou

21 des membres de la communauté souhaiteraient que la Cour fasse ou pas. Ils ont lus

22 des citations, et la Défense estime que... Enfin, nous... nous... reprenons notre

23 argument développé précédemment, à savoir que les citations faites par les

24 représentants légaux des victimes devraient être rejetées du revers de la main.

25 Par ailleurs, Monsieur le Président, les victimes... les conseils des victimes contestent

26 l'efficacité du *Mato Oput*, qui est une... un système de justice alternatif au sein de la

27 communauté acholi et qui a fait ses preuves au fil des années. Monsieur le Président,

28 sans avoir même pris la peine de passer par le truchement d'un témoin, les

1 représentants légaux des victimes communs nous ont présenté des citations, et la
2 Défense a le regret de dire que, contrairement à... contrairement à la disposition que
3 nous avons citée précédemment, les conseils représentant les victimes abordent le
4 rôle dans le cadre de cette procédure comme une... une bête qui traque un proie et
5 sans tenir compte de quelques aspects humains, quelque dimension humaine que ce
6 soit... et préconise ou recommande une peine d'emprisonnement la plus sévère qui
7 soit. Nous vous mettons en garde, Monsieur le Président, Messieurs les juges, contre
8 une telle évaluation. Il ne faut pas pécher par excès de zèle. Les conseils font preuve
9 de zèle dans leur représentation des victimes. Ils semblent faire complètement fi des
10 facteurs qui devraient être pris en compte par la Chambre dans la fixation de la
11 peine à infliger à M. Ongwen.

12 Monsieur le Président, j'ai cité le premier Procureur de cette Cour, M. Ocampo. À
13 notre avis, Monsieur le Président, Messieurs les juges, cette citation était un aveu
14 tacite du fait que le préjudice causé par le mauvais traitement aux enfants dans le
15 cadre de conflits armés n'est pas inférieur à celui qui nous intéresse ici. L'Accusation
16 ne devrait pas être autorisée à changer les objectifs, et dire que dans le cadre de cette
17 procédure, s'agissant de Dominic Ongwen, la situation est différente. Le préjudice
18 qu'il a subi du fait du mauvais traitement dans un environnement extrêmement
19 coercitif, celui de l'ARS, ne s'est pas poursuivi pendant la période des charges ou
20 aujourd'hui. L'Accusation considère également que ce préjudice n'a pas laissé de
21 séquelles ou de traumatisme psychologique.

22 À notre sens, ces... cet écart par rapport à la position initiale est inapproprié et
23 devrait par conséquent être rejeté.

24 Nous invitons les juges de cette Chambre à prendre acte de la reconnaissance par
25 l'Accusation du fait que les circonstances individuelles de M. Ongwen en tant
26 qu'enfant soldat étaient « un présage effroyable des crimes qu'il commettrait lui-
27 même quelques 15 ans plus tard. » Cette déclaration est importante et devrait donc
28 être prise en compte par la Chambre lorsqu'elle évaluera la question de savoir ce

1 qu'entendait l'Accusation par l'expression « un équilibre juste » des circonstances
2 individuelles de M. Ongwen par rapport à la gravité des crimes, le rôle clé qu'il a
3 joué et l'impact des crimes sur les victimes.

4 Monsieur le Président, Messieurs les juges, après avoir reconnu l'existence des
5 circonstances individuelles de M. Ongwen, comme nous l'avons décrit, l'Accusation
6 ne peut pas diluer l'effet de ces circonstances individuelles sur M. Ongwen pendant
7 les cinq années où il est passé de l'âge... d'un âge... du stade de l'enfant à un âge
8 adulte.

9 Supposons, supposons pour un instant qu'il a fait sa transition pour devenir
10 responsable sur le plan pénal, tant au plan physique que mental, dès son
11 18^e anniversaire à minuit, en 1996, 97. Nous ne pouvons pas faire fi des cinq ans de...
12 d'adolescence qui correspondent à la période visée par les charges, c'est-à-dire entre
13 le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2005. La Chambre devrait également tenir compte
14 de la question de savoir si les circonstances individuelles ont eu des conséquences
15 pour la gravité du crime, du rôle principal qu'il a joué et de l'impact sur les victimes,
16 étant donné que l'Accusation a admis que cela présageait de façon effroyable les
17 crimes qu'il allait lui-même commettre quelque 15 ans plus tard.

18 Je vais maintenant parler brièvement du comportement illicite et des moyens utilisés
19 pour exécuter les crimes.

20 Les moyens utilisés pour la commission des crimes comprennent les armes, les
21 soldats mis à sa disposition par l'ARS, donc la question qui devrait occuper les
22 esprits des juges tout au long de cette procédure devrait être la suivante : est-ce
23 qu'Ongwen aurait employé les moyens qu'il a employés de façon illicite pour
24 commettre les crimes s'il n'avait pas été enlevé et qu'il n'avait pas subi les conditions
25 de vie extrêmement difficiles au sein de l'ARS ? Si la réponse est non, eh bien, cela
26 doit constituer, alors, une circonstance atténuante.

27 Le comportement d'Ongwen doit être compris eu égard aux différents chefs
28 d'accusation qui pesaient contre lui, y compris le... la violence sexuelle et sexiste, le

1 meurtre, l'attaque de populations civiles, sa conduite sur les lieux des crimes, et
2 d'autres facteurs également. Il convient d'examiner la manière dont M. Ongwen s'est
3 comporté lui-même. Et rappelez-vous qu'il n'agissait pas de son plein gré, il
4 appartenait à un groupe de personnes, et il était sous les ordres d'autorités
5 supérieures. Est-ce qu'Ongwen, en tant que personne, aurait eu le même
6 comportement s'il avait vécu dans un monde où les décisions étaient les siennes,
7 qu'il les prenait sans supervision de la part d'autorités supérieures dont la brutalité
8 n'avait pas de limite ?

9 J'en arrive maintenant au crime sexuel et sexiste.

10 Monsieur le Président, nous prions la Cour à prendre un peu de recul et évaluer les
11 circonstances individuelles de M. Ongwen par rapport aux observations de
12 l'Accusation. Nous rappelons d'abord à la Chambre la prudence avec laquelle elle a
13 examiné la question de l'institution de ce qu'on qualifie de mariage au sein de l'ARS.
14 Tout au long de votre jugement, jugement que votre Chambre a rendu, vous avez
15 fait référence aux femmes dans la vie d'Ongwen, alors qu'il était dans la brousse,
16 comme étant des « épouses » — entre guillemets —, en reconnaissant, à juste titre
17 d'ailleurs, que ce n'était pas vraiment ses épouses.

18 Il serait, ou ce serait un manque de sensibilité de la part de M. Ongwen que de nier
19 que des crimes sexistes ou des viols... des crimes sexistes et sexuels ont eu lieu, et
20 que ces crimes étaient graves. Effectivement, ils étaient très graves. Mais tout ce que
21 vous demande Ongwen, c'est qu'en évaluant la gravité des crimes commis, vous
22 preniez en considération ses circonstances individuelles dans un cadre de politique
23 institutionnelle qui était... qui n'était pas de son ressort. Lorsque l'Accusation déclare
24 que M. Ongwen a commis des crimes sexuels et sexistes, et que les soi-disant
25 épouses avaient été réduites à un état de servitude, l'Accusation semble oublier que
26 le statut d'Ongwen, à l'époque, était très différent... n'était pas très différent. Lui
27 aussi, il devait participer à des travaux forcés imposés par l'ARS ; il était obligé de
28 participer à une guerre qu'il n'avait même pas la capacité de comprendre depuis

1 qu'il a été enlevé. Il a dû respecter des politiques et des ordres émanant de l'ARS qui
2 avaient été établis bien avant son enlèvement, et même après son enlèvement, bien
3 avant qu'il ne devienne ou qu'il n'atteigne l'âge de raison. Par conséquent, il n'a pas
4 pu participer à la commission... à la — pardon — à l'établissement de ces politiques.
5 Cela étant, il devait respecter ces politiques.

6 Monsieur le Président, il ne serait pas excessif de vous demander de tenir compte du
7 statut de M. Ongwen à l'époque. M. Ongwen était un adolescent avant de devenir
8 adulte. Il avait environ 27 ans, vers la fin de la période visée par les charges. Il avait
9 également l'obligation d'obéir aux ordres stricts concernant la possession des
10 femmes qui émanait de la... qui découlait de la politique de l'ARS, sur les relations
11 homme/femme, dans l'ARS.

12 Cette affirmation... cette affirmation est confirmée par les propres aveux de
13 l'Accusation, puisque l'Accusation a dit ce qui suit au sujet de la politique de l'ARS
14 concernant l'enlèvement des femmes et des filles, au paragraphe 87 de son écriture...
15 Pardon, de sa requête amendée aux fins de délivrance de mandat d'arrêt, en
16 application de l'article 58 — et je cite : « S'agissant des filles enlevées par l'ARS, un
17 événement crucial... un des événements cruciaux était le moment où, d'après les
18 commandants de l'ARS, elles avaient atteint l'âge de maturité sexuelle. Comme l'a
19 admis Vincent Otti lors d'une émission radio diffusée le 28 décembre 2002, l'ARS
20 avait pour pratique de collecter des filles alors qu'elles sont encore jeunes, avant
21 qu'elles ne contractent le SIDA. » Fin de citation.

22 Monsieur le Président, Messieurs les juges, nous avons fait allusion à cette
23 déclaration... cette déclaration dans notre déclaration liminaire en 2016. L'Accusation
24 a dit ceci — et je cite : « Les propos tenus par Vincent Otti lors de cette émission
25 radio diffusée en décembre 2002, à laquelle j'ai déjà fait référence, sont très clairs. Il a
26 dit — et elle a cité : “ Je veux vous assurer que les filles que nous collectons et que
27 nous envoyons dans la brousse, sont nos mères.” “Nous collectons toujours les
28 jeunes qui n'ont pas le SIDA ou le VIH.” ».

1 Par ailleurs, parmi les déclarations faites par d'anciens commandants de l'ARS, il y a
2 ceux qui corroborent le fait que la politique existait déjà avant même que Dominic
3 Ongwen n'atteigne l'âge adulte, ou qu'il n'ait un rôle dans la prise de décision au
4 sein de l'ARS. Ils ont... tous identifient Kony comme étant la source de cette
5 politique, pas M. Ongwen mais Kony.

6 Le témoin UGA-OTP-P-0085 a déclaré que Kony donnait les ordres de... d'enlever
7 des filles, des écolières, comme ce fut le cas lors de l'attaque de 1996 sur l'école
8 secondaire d'Aboke, dans le district d'Apac, ou ce qui était autrefois le district
9 d'Apac et qui s'appelle maintenant le district Kole dans la sous-région Lango.

10 Autre témoin, UGA-OTP-P-0083, un ancien, donc, de l'ARS qui a été enlevé au début
11 des années 90 et qui a pu s'échapper en 2004, a déclaré que les jeunes filles étaient
12 enlevées parce que les hauts commandants disaient qu'elles étaient — et je cite :
13 « propres et non infectées ». Fin de citation.

14 Charles Abola a déclaré que Kony disait que les filles de 18 ans et plus avaient des
15 maladies, « et c'est pourquoi il préférait les plus jeunes. Il préférait qu'on enlève les
16 plus jeunes pour les distribuer en tant qu'épouses. » Fin de citation. Le témoin
17 UGA-OTP-P-0070, a déclaré — et je cite : « Des filles d'à peine 11 ou 12 ans ont été
18 enlevées. Kony ne... n'autorisait pas les hommes à les toucher ou à tenter de coucher
19 avec elles avant que celles-ci ne soient envoyées à Kony pour qu'il les protège contre
20 des maladies et les mauvais esprits. »

21 Monsieur le Président, Messieurs les juges, après l'opération Poigne de fer, lorsque
22 Kony a ordonné l'élargissement des rangs de l'ARS avec le recrutement de nouveaux
23 hommes, de nouvelles femmes et... les commandants de brigade avaient également
24 l'autorisation de... d'épurer et de purifier les... les filles et de les distribuer beaucoup
25 plus rapidement que ne l'avait autorisé jusque-là Kony. Voilà ce que d'anciens
26 commandants de l'ARS ont déclaré. Et ceci souligne le fait que les commandants de
27 brigade, y compris Dominic Ongwen, ne jouaient pas de leur propre... de leur plein
28 gré le rôle qui consistait à enlever et à distribuer des femmes, c'était une... un

1 pouvoir délégué, en application d'une politique clairement établie.

2 Ce sont là les circonstances individuelles de M. Ongwen, Monsieur le Président. Et

3 ces circonstances doivent être prises en compte lorsque vous fixerez une peine

4 appropriée à lui infliger s'agissant des crimes sexistes et sexuelles.

5 La Chambre devrait également tenir compte du fait que la cohabitation

6 homme/femme était une politique institutionnelle de l'ARS, et Ongwen n'avait

7 aucun contrôle sur cette politique. La politique visait à maintenir la discipline. Et ces

8 faits ont été démontrés dans le cadre d'une déposition devant vous. Donc, le but était

9 de maintenir la discipline, d'éviter les relations sexuelles, rattacher les soldats aux

10 familles pour éviter qu'ils ne s'évadent, et cetera, et cetera. Et il s'agissait en quelque

11 sorte d'un... d'une nouvelle version des 10 Commandements acholi pour assurer la

12 pureté des rangs de l'ARS, et recruter de nouveaux éléments.

13 En conséquence, d'après la politique de Kony, les hommes étaient utilisés comme

14 des machines de production, alors que les femmes étaient les chaînes de production

15 pour la création des soldats futurs et purs Acholi que voulait Kony. Une fois, les

16 filles enlevées et distribuées, d'après les... le règlement du haut commandement de

17 l'ARS, le reste suivait naturellement.

18 Monsieur le Président, il convient d'évaluer la situation d'un adolescent qui a été

19 obligé de vivre sous le même toit avec une femme pour l'éternité, sans espoir de s'en

20 sortir ou de quitter l'ARS. Et les circonstances individuelles de M. Ongwen dans ces

21 conditions doivent être considérées comme étant des facteurs atténuants.

22 Oui, ce... les actes qu'il a posés étaient illicites, c'étaient des crimes, mais, eu égard à

23 ces circonstances, est-ce qu'il ne peut y avoir une lueur d'espoir pour Ongwen ?

24 Ongwen était dépassé par les circonstances. Il n'avait pas de choix, d'autre choix que

25 de commettre ces crimes sexuels. Est-ce qu'il avait le choix ?

26 Et c'est une question qu'il conviendrait de poser, Monsieur le Président. Est-ce que

27 vous avez entendu des éléments de preuve qui indiqueraient que des personnes

28 s'étant trouvées dans la brousse dans les... et ayant vécu dans les mêmes conditions

1 ont posé des actes différents de ceux de Dominic Ongwen ? Si la réponse est oui,
2 même si le crime commis par une autre personne ne constitue pas une excuse pour
3 la commission d'un autre crime, la logique veut qu'un tel facteur soit pris en compte.
4 M. Ongwen s'est retrouvé dans une situation malheureuse, et il a capitulé.
5 Monsieur le Président, la Défense fait valoir que les soi-disant épouses n'étaient pas
6 exclusifs, et il faut tenir cela en considération. Elles n'étaient pas de... réservées
7 exclusivement à la personne à laquelle elles étaient assignées. En fait, elles étaient le
8 bon plaisir, le souhait du haut commandement de l'ARS. Il y a beaucoup d'éléments
9 de preuve indiscutables à cet égard. Lorsqu'il a été découvert que l'homme qui...
10 qu'un homme ne traitait pas la femme correctement, eh bien, la femme lui était
11 retirée et allouée à un autre homme. Cela figure dans le dossier de l'affaire. Par
12 ailleurs, si Kony convoitait une femme dont un autre homme était en charge, eh
13 bien, il la prenait à son bon vouloir.
14 Dans le rapport de Ray Apire, Acama Jackson, Muzee Kenneth Banya, que nous
15 avons déjà cité précédemment, ces commandants, ces hauts commandants ont
16 déclaré ce qui suit : « En 2021, lorsque Joseph Kony a ordonné l'arrestation d'un total
17 de 29 officiers, c'est-à-dire Jackson, Ray, Hillary Lagen, Livingstone Nyeko Lubul et
18 bien d'autres, pour tenter de provoquer une défection de masse, eh bien, leurs
19 épouses leur ont été retirées.
20 D-0027 est restée dans la brousse pendant 17 ans. Et elle était tellement proche... Et
21 elle était extrêmement proche de Joseph Kony. Et... Et lorsqu'on lui a demandé si on
22 avait un choix en tant que femme au sein de l'ARS, « il » a déclaré la chose suivante :
23 « Vous n'aviez pas de choix, que vous soyez un homme ou une femme, et même si
24 l'on vous donne à quelqu'un qui ne vous intéresse pas. »
25 P-0172 a déclaré que malgré les plaidoyers faits par les épouses de Kony... malgré les
26 plaidoyers faits par son mari de... eh bien, l'épouse d'un haut commandant de Sinia a
27 été exécutée parce qu'elle avait tenté de s'échapper. Kony, malgré tout, malgré les
28 plaidoyers, l'a exécutée. Tout le monde était l'esclave de Kony. Toutes les femmes

1 distribuées au haut commandement étaient à la merci de Kony et de ses décisions.
2 Et d'ailleurs, 0082 a déclaré... 0092 a déclaré : « Même la femme qui vous est donnée,
3 eh bien, elle n'est pas à vous. La femme... Kony a déclaré que la femme est pour le
4 Mouvement. La femme va où on lui dit d'aller. Même si vous décidez que votre
5 femme ne doit pas y aller, eh bien, elle y va, ou sinon il vous la retire. »
6 Monsieur le Président, Messieurs les juges, s'agissant de ce qui a été dit
7 précédemment au sujet de la soi-disant cruauté de Ongwen vis-à-vis de ses soi-
8 disant épouses, il faut noter que le fait qu'il n'existait pas... qu'il n'existe pas
9 d'éléments de preuve pour montrer que ces épouses, soi-disant, lui aient été retirées
10 ou qu'elles... qu'elles aient pris la fuite, eh bien, il y a beaucoup d'éléments de
11 preuve, d'un autre côté, qui figurent dans le dossier des preuves, de la part de
12 certaines soi-disant épouses, y compris de... de témoins, de témoins à charge,
13 d'ailleurs, eh bien, que... que Ongwen était un homme bon et qu'il traitait bien sa
14 famille, y compris ses soi-disant épouses.
15 Et bien qu'il ait été considéré comme coupable de cruauté, de mauvais traitement à
16 l'égard de ses épouses, soi-disant épouses, à la suite d'une évaluation des éléments
17 de preuve présentés par l'Accusation, il y a, malgré tout, beaucoup d'éléments de
18 preuve qui se rapprochent du seuil qui aurait permis de... de décharger M. Ongwen.
19 C'est le genre de scénario qui est prévu à la règle 145.
20 Oui, effectivement, il a été déclaré coupable, mais à ce stade, au moment où cette
21 cour doit examiner ses circonstances individuelles en la matière, eh bien, la Cour
22 doit prendre en compte le fait que, bien que les éléments de preuve qui ont été
23 présentés pèsent... aient pesé suffisamment lourd pour qu'il soit déclaré coupable, il
24 existe, malgré tout, des circonstances qui, si on les prend en considération... il existe
25 des circonstances atténuantes.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:04:47] Maître Ayena,
27 puis-je vous demander de combien de temps vous avez encore besoin, parce que je...
28 Bon, il serait bon qu'on puisse terminer avant la pause déjeuner. Ça devrait être

1 possible.

2 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [13:05:06] De combien de temps...

3 *(Discussion au sein de l'équipe de défense)*

4 Je vais faire le maximum. J'ai encore besoin de 40 minutes. Et j'en ai utilisé 25 ; est-ce
5 que je pourrais avoir encore 15 minutes ?

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:05:21] Alors, à ce
7 moment-là, il faut faire la pause, parce que c'est trop long, c'est trop long. Jusqu'à
8 2 heures, c'est trop long.

9 Donc, nous allons faire la pause déjeuner jusqu'à 14 heures. 14 heures, et puis vous
10 pourrez terminer.

11 M^{me} L'HUISSIER : [13:05:40] Veuillez vous lever.

12 *(L'audience est suspendue à 13 h 05)*

13 *(L'audience est reprise en public à 14 h 01)*

14 M^{me} L'HUISSIER : [14:01:35] Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:01:40] Rebonjour à tous.

17 Maître Ayena, vous avez toujours la parole.

18 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [14:02:09] *(Intervention inaudible)*

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:02:33] Votre microphone.

20 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [14:02:37] Bonjour à nouveau, Monsieur le
21 Président, Messieurs les juges.

22 Monsieur le Président, Messieurs les juges, la Chambre de première instance a
23 conclu que Dominic Ongwen est coupable en tant qu'auteur... coauteur indirect et,
24 par conséquent, elle devrait estimer qu'il s'agit là de circonstances atténuantes du
25 point de vue des circonstances individuelles. Après tout, il était, en fait, en train
26 d'exécuter des ordres émanant de ses supérieurs en application des politiques de
27 l'ARS. Il n'y a pas de raison qui, quelle que soit la nature et la manière dont... dont il
28 s'est comporté, cela... il n'y a pas de raison pour que cela ne constitue pas des

1 circonstances atténuantes plaidant en sa faveur.

2 S'agissant du comportement de M. Ongwen, Monsieur le Président, Messieurs les
3 juges, je dois me rappeler de le remercier de m'avoir sauvé la vie. C'est une personne
4 qui a pris des risques en s'érigeant contre Joseph Kony, mais cela ne doit pas être
5 compris de façon abstraite. En effet, c'est.. ce comportement doit être pris en compte
6 dans le contexte de ce qui se passait dans l'esprit de M. Ongwen au moment où il a
7 fait cela.

8 Ongwen l'a dit lui-même ce matin : il a dit qu'il avait des tendances suicidaires à
9 l'époque, que pendant ces moments où il était allé en bataille et ces moments qui ont
10 été isolés par certains pour montrer qu'il était très courageux... étaient en fait des
11 moments où il aurait souhaité mourir. C'est donc quelqu'un qui avait des troubles
12 mentaux considérables.

13 Ajoutons à cela, Monsieur le Président, le fait que certains... certains témoins ayant
14 déposé devant cette Cour ont déclaré que, parfois, Ongwen semblait très détaché,
15 très silencieux et, pendant ces moments-là... ont été évoqués par l'Accusation et les
16 victimes... Parfois, il était gentil, aimable, et parfois il ne l'était pas. Ce sont des
17 épisodes qui... ou des tendances qui correspondent aux symptômes du trouble
18 posttraumatique tels que décrits par des experts qui ont comparu devant cette Cour.

19 Si l'Accusation et les représentants des victimes semblent s'accorder avec ce...
20 diagnostic, alors il s'ensuit que — et les éléments de preuve le confirment — à
21 l'époque des faits et bien au-delà, M. Ongwen souffrait de facultés mentales
22 affaiblies.

23 Et on peut ajouter à cela la contrainte qu'il subissait. Il y a des croyances spirituelles
24 de Kony, dont il a parlé ce matin, Monsieur le Président, Messieurs les juges. Et tout
25 cela a montré que cet homme agissait sous la contrainte, à l'exception des rares fois
26 où il s'est... il a pris la décision d'agir, adviene que pourra. Il a en effet pris des
27 décisions, y compris des épisodes de confrontations suicidaires avec l'ennemi, y
28 compris Joseph Kony lui-même.

1 L'Accusation recommande à la Chambre d'infliger des peines distinctes en fonction
2 des différents crimes, qui seraient « conformes aux préjudices particuliers infligés
3 dans le cadre de la conscription d'enfants soldats sous la contrainte et pour le fait de
4 les avoir fait participer activement à des hostilités. » Cela ne peut pas être pris en
5 compte, Monsieur le Président. Ongwen était victime de la même manière que les
6 autres victimes. Son expérience a fait qu'il ne pouvait pas savoir... ou il ne pouvait
7 pas agir autrement que comme il l'a fait dans les circonstances.

8 Ceux qui ont un chien savent comment les chiens se comportent. Les enfants vivant
9 dans les conditions de M. Ongwen étaient comme des chiens à qui on donnait des
10 ordres, sans réfléchir aux répercussions. L'on parle du caractère légal ou illégal des
11 ordres ; encore une fois, je vous invite à marquer une pause, à réfléchir à la légalité :
12 de quel droit parle-t-on, de quelle loi, lorsqu'on parle d'un comportement illégal ou
13 illicite de la part de M. Ongwen ? De quoi parle-t-on exactement ?

14 Certes, la Cour est parvenue à ces conclusions, mais n'est-il pas vrai, Monsieur le
15 Président, Messieurs les juges, que les circonstances où M. Ongwen a été enlevé alors
16 qu'il n'avait que 9 ans et le fait qu'il n'ait jamais pu évoluer dans une société ouverte,
17 que cela ne lui a pas donné la possibilité de connaître les lois du pays, le droit
18 international, et cetera, et cetera ? Pour lui, seule existait la loi qui lui avait été
19 enseignée par Joseph Kony, les Dix Commandements tels qu'interprétés par Joseph
20 Kony. Par conséquent, lorsqu'il recevait des ordres, il s'en remettait à la loi telle que
21 édictée par Joseph Kony.

22 Et, donc, tous... ces circonstances, tous ces facteurs vous invitent, Monsieur le
23 Président, Messieurs les juges, à en prendre compte.

24 Certes, il a été reconnu coupable conformément aux normes du droit pénal
25 international, mais, quoi qu'il en soit, ces circonstances méritent d'être prises en
26 compte.

27 Monsieur le Président, la Défense s'oppose à l'analogie faite par M^e Manoba lorsqu'il
28 a comparé les circonstances individuelles de M. Ongwen telles que évoquées par

1 l'Accusation, donc, l'analogie entre cela et la... l'idéologie d'un musulman
2 fondamentaliste. C'est tout à fait inapproprié. Et, par conséquent, cet argument doit
3 être rejeté, parce que rien ne justifie, du point de vue juridique, une telle analogie.
4 Contrairement à un enfant qui a été recruté, qui était d'abord de confession
5 musulmane, qui a, peut-être, rejoint volontairement un groupe fondamentaliste —
6 parfois, par conviction et, parfois, pour des raisons financières ou, à l'extrême, parce
7 qu'on leur promet le paradis —, Dominic Ongwen, contrairement à ceux-là, a été
8 enlevé par la force et conscrit au sein de l'ARS contre sa volonté. Par conséquent,
9 l'analogie avec le fondamentalisme religieux n'est pas approprié, n'est pas justifié,
10 elle est malheureuse. Et, par conséquent, elle devrait être rejetée par les juges de cette
11 Chambre. Le premier était victime de circonstances qui... en dehors de son contrôle,
12 contrairement « le » cas des recrues au sein de mouvements fondamentalistes
13 musulmans.

14 Les victimes recommandent l'emprisonnement à vie, mais ne justifient pas, du point
15 de vue juridique, une telle... le... comment l'on pourrait calculer une telle peine. Ils se
16 contentent de souligner la brutalité des crimes, mais ce facteur a déjà été pris en
17 compte par la Chambre, lorsqu'elle a condamné M. Ongwen. Le refaire serait lui
18 imposer une double peine.

19 Toutefois, en reconnaissant ce qu'ils ont dit... En fait, le conseil représentant... les
20 représentants légaux des victimes communs reconnaissent que la Chambre a pris en
21 compte la gravité des crimes lorsqu'elle a condamné Dominic Ongwen. Et la
22 Chambre a donné lecture des noms des victimes par crime et insisté sur le... les
23 particularités des préjudices infligés aux victimes.

24 La jurisprudence des tribunaux et des juridictions internationaux ne permet pas un...
25 la position d'une double peine en se fondant sur des facteurs similaires au stade de
26 la condamnation et au stade de la fixation de la peine. Eh bien, je vous rappelle,
27 Monsieur le Président, que des décisions ont déjà été prises : dans l'affaire *Lubanga*
28 par la Chambre de première instance dans sa décision du 10 juillet 2012 au

1 paragraphe 35 et de l'affaire *Bemba* dans la décision de la Chambre de première
2 instance du 21 juin 2016 au paragraphe 14 ; dans l'affaire *Al Mahdi*, la Chambre de
3 première instance dans son jugement et dans la fixation de la peine prononcée
4 le 27 septembre 2016 au paragraphe 70 ; dans l'affaire *Ntaganda*, la Chambre de
5 première instance a rendu son jugement le 7 novembre 2019, je vous renvoie au
6 paragraphe 13.

7 Monsieur le Président, cela me rappelle ce que M^e Manoba a dit hier. Je ne sais pas
8 s'il s'est rendu compte de ce qu'il disait ou s'il l'a dit inconsciemment. Il était en train
9 de parler de la condamnation de Al Hassan et de la... la peine de 10 ans qui lui a été
10 imposée. Que je sache, Al Hassan n'a pas encore été condamné ou n'a pas été
11 condamné. Que je sache, il n'y a pas eu de condamnation devant cette Cour et une
12 peine de 10 ans... Je vous invite donc à écarter cette observation formulée par
13 M^e Manoba, il s'est tout simplement trompé ou alors il est mal informé.

14 Monsieur le Président, Messieurs les juges, le caractère discriminatoire a été
15 considéré comme faisant partie du plan commun. Et, par conséquent, il fait partie
16 des modes de responsabilité attribués à la... au condamné. Il... Et il ne devrait pas,
17 pour autant, être considéré comme une circonstance aggravante. Je renvoie encore
18 une fois à la décision dans l'affaire *Ntaganda*, au jugement rendu par la Chambre de
19 première instance dans l'affaire *Ntaganda* le 7 novembre 2019, et plus précisément, au
20 paragraphe 125, au paragraphe 151 et au paragraphe 169 de cette décision.

21 Permettez-moi maintenant de parler de la santé mentale de M. Ongwen.

22 Hier, l'Accusation et les victimes ont fait valoir qu'il n'existait aucun élément de
23 preuve dans le dossier pour suggérer que Dominic Ongwen souffrait effectivement
24 d'une capacité mentale substantiellement altérée pendant la période des charges
25 pour que cela puisse être considéré comme une circonstance atténuante aux termes
26 de la règle 145-2-a-i du Règlement de procédure. Ils ont ajouté que les éléments de
27 preuve apportés par différents témoins prouvaient qu'ils n'avaient remarqué aucun
28 problème « mentaux » chez lui, alors qu'il se trouvait dans la brousse.

1 Messieurs les juges, D-0041 et D-0042 ont déclaré que, en conséquence directe de ces
2 expériences dans la brousse, M. Ongwen souffrait de troubles psychiatriques
3 multiples, y compris un trouble du stress posttraumatique, un trouble de dépression
4 majeure, une amnésie dissociative, un trouble de l'identité dissociatif, DID, un
5 trouble compulsif obsessionnel, OCD, et des idées de suicide.

6 Monsieur le Président, j'ai déjà fait référence à cela, en particulier à ces idées de
7 suicide. Ceci a, d'ailleurs, été bien évident lorsque M. Ongwen est intervenu.
8 M. Ongwen regarde le monde d'une manière différente de celle que nous avons. Ce
9 qui souligne le fait que cet homme est malade. Il... Il regarde le monde d'une manière
10 différente de celle que nous utilisons, vous et moi. Le monde l'a laissé en arrière, il
11 appartient à un monde différent. Et ce monde différent, pour ceux d'entre nous qui
12 avons discuté avec lui, c'est un endroit avec Dieu. Et chaque fois que nous avons eu
13 l'occasion de discuter de ses tendances suicidaires — il a... il a fait plusieurs
14 tentatives —, c'est ce qu'il nous dit. Et pourtant, il aime la vie. Et pourtant, il aime ses
15 enfants, il aime sa famille. Pourquoi dirait-il cela ? Sinon, parce qu'il est déprimé
16 mentalement.

17 Les seules maladies mentales que les gens ordinaires, selon D-0041, D-0042...
18 D-0041 et 0042 ont déclaré que les seules maladies mentales que les... les gens
19 ordinaires pouvaient facilement reconnaître, c'est celles qui concernaient la
20 substance mentale directement : la démence, les infections du cerveau, les séquelles
21 d'un traumatisme du cerveau à la suite d'une blessure traumatique au crâne, ainsi
22 qu'un état psychotique qui se manifeste sous la forme d'hallucinations, voire ou
23 entendre des objets non existants, des illusions, des croyances fausses et des
24 convictions qui ne sont pas partagées par les groupes sociaux de... du malade et un
25 comportement irrationnel.

26 S'agissant de son comportement dans la brousse, qui aurait été sans pitié, deux
27 témoins que nous avons interrogés ont affirmé que le... le comportement, l'attitude
28 de M. Ongwen était simplement... était brave, courageux, mais plus encore,

1 indiquant qu'il y avait un élément irrationnel dans ce comportement et que cela était
2 remarqué par ses amis proches.

3 Monsieur le Président, Messieurs les juges, vous serez d'accord avec moi pour dire
4 que ceci est en opposition complète avec ce qu'ont dit l'Accusation et les victimes.
5 Personne n'a parlé de... de... des choses bizarres que M. Ongwen faisait. Mais, même
6 si cela devait être vrai, des experts psychiatriques ayant un niveau d'éducation le
7 plus élevé, le plus élevé possible, des professeurs reconnus, des professeurs de
8 psychiatrie mondialement reconnus ont dit que le... l'homme moyen ne peut pas
9 reconnaître ces caractéristiques. Ces caractéristiques, ces éléments ne peuvent être
10 remarqués que par les experts. Vous et moi ne... ne... ne pouvons pas voir cela. Par
11 conséquent, Monsieur le Président, nous vous... nous faisons valoir que vous
12 souhaitez peut-être revenir sur cette question, la reconsidérer, c'est-à-dire cette
13 question qu'il ne serait pas pénalement responsable. Reconnaître, en tout cas, que sa
14 capacité mentale était substantiellement altérée. M. Ongwen a déclaré lui-même, ce
15 matin, que ce que les gens considéraient chez lui comme du courage, eh bien,
16 c'étaient des tentatives de suicide. Il en avait assez de mener cette vie de chien. Donc,
17 à chaque fois qu'il allait se battre, il s'écartait de toute sagesse conventionnelle, et
18 pour s'écarter du feu ennemi, et que... Son espoir, c'était en fait, comme beaucoup de
19 ses pairs décédés, qu'il puisse mourir.

20 Monsieur le Président, ce n'est pas là la pensée d'une personne mentalement saine,
21 c'est quelqu'un de dérangé, c'est quelqu'un qui aurait peut-être souhaité se jeter dans
22 le feu, ou dans l'eau chaude, c'est le fait d'un homme fou. Et ces moments incluent la
23 période couverte par les charges. Cela correspond à une description de son
24 comportement, au fait de... des comportements pour lesquels il a été inculpé et
25 condamné.

26 Monsieur le Président, le professeur Ovuga, en tant que son... enfin, en tant que
27 médecin reconnu, a examiné l'état de santé mentale de Dominic Ongwen ; il l'a
28 examiné pour rédiger son rapport d'expert. Il avait reçu mandat de... de lui fournir

1 une assistance médicale, ce qui ne fait pas de lui, d'ailleurs, son médecin traitant, ou
2 ça ne... et cela n'altère pas sa position en tant qu'expert. En outre, ses conclusions ont
3 été corroborées par les notes du médecin du centre de détention de la CPI, qui
4 montrent cette... ce trouble de la santé mentale qui sont à déduire des traumatismes
5 qu'il a subis à partir de son enlèvement et qui se poursuivent encore aujourd'hui.

6 Monsieur le Président, je peux peut-être le redire, M. Ongwen a déclaré ce matin
7 que... ou... et son équipe de la Défense vous est très reconnaissante de la décision
8 courageuse que vous avez prise de permettre qu'il... qu'il bénéficie du soutien
9 psychologique, psychiatrique d'un... d'un médecin. Nous sommes fiers que l'homme
10 qui ne voudrait pas... qui n'aurait pas voulu venir déposer il y a trois ans, eh bien, est
11 maintenant devenu adulte. Et pour ce qui nous concerne, à ce moment-là, il était
12 toujours un enfant, dans sa tête en tout cas. Nous avons évalué sa capacité de venir
13 ici, de nous parler, de parler devant la Cour, et nous avons... nous avons considéré à
14 ce moment-là que ça n'était pas possible. Mais finalement, après une évaluation
15 sérieuse, nous avons constaté que, maintenant, c'est un M. Ongwen tout à fait
16 nouveau ; vous l'avez entendu ce matin. J'ai... Je me suis fait ma propre impression,
17 mais vous aussi certainement, au sujet de M. Ongwen. Si vous aviez vu comment il
18 se comportait ici au début du procès, et la personne que vous avez aujourd'hui
19 devant vous, eh bien, vous seriez d'accord avec moi pour dire que, oui,
20 effectivement, il y avait un problème, avant qu'il n'ait pu bénéficier de l'attention
21 médicale qui lui a été accordée en prison.

22 Monsieur le Président, Messieurs les juges, la... l'Accusation a minimisé certaines
23 conclusions de la Cour et a minimisé les conclusions tirées par le professeur De Jong
24 désigné par la Cour qui, après avoir examiné le condamné, a conclu qu'il souffrait
25 bien de maladie mentale, entre autres de stress posttraumatique – PTSD. Vous vous
26 souviendrez peut-être qu'il a parlé des problèmes de santé mentale de M. Ongwen,
27 de ses idées de suicide, et il a pris des mesures, à ce moment-là, pendant le procès,
28 pour faire en sorte que l'on tienne compte des besoins, entre autres, par exemple, la

1 modification des horaires de... d'audience. Et cela, à notre avis, devrait être considéré
2 comme une circonstance atténuante pour M. Ongwen.
3 Et pour revenir à là... au comportement de M. Ongwen, si vous me le permettez.
4 Vous... Monsieur le Président, Messieurs les juges, vous formerez votre propre idée à
5 la suite de la lecture des... des... des dossiers et des notes de... de la... du centre
6 détention.
7 M. Ongwen, parmi les prisonniers, est l'un de ceux qui est le plus aimé parmi ses
8 collègues en prison. À plusieurs occasions, il a été provoqué, et à ces occasions,
9 malheureusement, d'après notre propre évaluation, et peut-être d'après l'évaluation
10 faite par les responsables de la prison, cette... bon, il était... il était facilement stimulé
11 à cause de... de sa... de sa situation de santé. Et bien entendu, vous avez pu observer
12 vous-mêmes un tel incident, ici, dans cette salle d'audience. Un homme malade
13 comme lui est extrêmement sensible, et la manière dont il s'est comporté dans la salle
14 d'audience ce jour-là — bon, un des témoins qui déposait devant cette cour en est
15 peut-être responsable, parce qu'il a déposé au sujet de la mort de son frère —, vous
16 vous souviendrez, M. Ongwen, à ce moment-là, ne se comportait pas comme un être
17 normal. Mais il a dit beaucoup de choses sensibles hier, ou raisonnables, plutôt, hier.
18 Il a répondu à certaines choses, en particulier en ce qui concerne le fait que
19 M. Manoba incrimine tout son clan. Il a parlé d'un agent provocateur. Il a gardé son
20 calme. M. Ongwen a grandi. Et cela, à notre avis, doit être placé à son crédit.

21 Monsieur le Président, je vais parler...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:10] Vous êtes bien
23 conscient du temps qui passe, non ?

24 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [14:32:19] Oui, 10 minutes, 10 minutes. Je
25 vais terminer.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:24] Très bien.

27 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [14:32:26] Une fausse impression a été créée
28 par les victimes, voulant que M. Ongwen n'a jamais essayé de prendre la fuite. Je ne

1 dois pas répéter cela, mais enfin... la tentative de fuite qu'il a faite en contactant le
2 général Salim Saleh a été minimisée. Bon, il en a parlé, c'était une folie. C'est un fait
3 distinctif... distinctif — pardon — qui montre que Ongwen était prêt à tout pour
4 s'échapper. Je veux dire, et même... même chercher à atteindre un... de hauts
5 responsables politiques en Ouganda. C'est une preuve de courage, de détermination
6 pour en arriver à chercher à atteindre le général Salim Saleh, quelqu'un de son... de
7 sa catégorie.

8 Pour répondre au... à la déclaration des victimes dans le paragraphe 2, la Défense fait
9 valoir que le cadre de la fixation de la peine visé à l'article 78 du... du Statut de Rome
10 doit être interprété dans le contexte des autres dispositions y relatives et des
11 dispositions pertinentes. Au risque d'être mal compris, pour vouloir réitérer le... la
12 contrainte, l'argument de la Défense de la contrainte, qui a été rejeté... règle 145-2-a,
13 ce comportement pour lequel il a été inculpé, il existait malgré tout des circonstances
14 qui se rapprochaient de... d'une constatation de capacité mentale altérée ou de
15 contrainte, situation qui, autrement, constituerait des motifs pour l'exclusion de la
16 responsabilité pénale.

17 Au paragraphe 5 de cette déclaration d'ouverture, la... le... l'Accusation a déclaré :
18 « Les éléments de preuve déposés par beaucoup d'enfants victimes en cette affaire
19 pourraient, dans d'autres circonstances, être l'histoire de l'accusé lui-même. Les
20 éléments de preuve rendent clair le fait qu'il pouvait être... qu'il pouvait faire preuve
21 de mansuétude. Un témoin de l'Accusation a déclaré à la Cour que le général
22 Dominic Ongwen était un homme bon, qui pouvait plaisanter avec les garçons
23 placés sous son commandement, et qu'il était aimé de tous. » En d'autres termes, ce
24 que les témoins disent, c'est que, Monsieur le Président, eh bien, cela est dû à ses
25 circonstances individuelles, et Dominic Ongwen n'aurait pas commis les crimes pour
26 lesquels il a été inculpé s'il n'y avait pas eu ces circonstances individuelles. Cela ne
27 doit pas être écarté par la Chambre comme facteur atténuant, lorsque celle-ci se
28 penchera sur la peine appropriée à fixer pour M. Ongwen.

1 La Défense invite la Chambre à re... reconsidérer l'histoire médicale de M. Ongwen,
2 comme nous l'avons déjà dit.
3 S'agissant du dommage... des dommages provoqués, en particulier des préjudices
4 causés aux victimes et à leurs familles, nous demandons à la Chambre de renvoyer...
5 de revenir, plutôt, à ce que nous avons déjà déclaré en ce qui concerne les... les
6 directives, la politique en vigueur au sein de l'ARS, les ordres basés sur ces
7 politiques.
8 Lorsque l'on prend en considération la nature du comportement illicite et les moyens
9 utilisés pour exécuter le crime, le degré de participation de M. Ongwen, de sa... de
10 son intention, les circonstances, la manière dont tout cela s'est... s'est déroulé, le
11 temps et le lieu, son âge, l'éducation, la situation économique, sociale et le niveau
12 d'éducation de M. Ongwen, la Chambre devrait prendre en considération tous ces
13 éléments que nous avons déjà développés.
14 M. Ongwen, je le répète, M. Ongwen, et c'est la position de la Défense, a déjà passé
15 trop de temps en captivité : 27 années dans la geôle de... sans mur, de Joseph Kony,
16 plus de six ans dans le centre de détention de cette cour, un résultat de... de... de
17 l'ordre de la Chambre ; ça fait un total de plus de 33 années de prison. Au titre de
18 l'article 77-a du Statut de Rome, la peine maximum qu'un condamné peut exécuter
19 est de 30 ans. M. Ongwen a déjà passé trois ans en prison de plus... à déjà passé plus
20 de trois ans que ce qui est permis par cette cour en prison. Il doit donc être laissé
21 libre de rentrer en terre acholi, chez lui, pour faire l'objet des rituels traditionnels qui
22 donnent lieu à une réhabilitation holistique.
23 Par conséquent, Monsieur le Président, Messieurs les juges, j'en arrive à ma
24 conclusion.
25 Nous demandons que, malgré tout ce qui... malgré ce que nous avons dit dans notre
26 mémoire de clôture, et en y réfléchissant davantage... Quand je suis arrivé à La Haye
27 et que j'ai discuté avec mes collaborateurs, nous avons pris en considération toutes
28 les circonstances, les... Eh bien, Messieurs les juges, je vous invite à bien vouloir

1 peser les circonstances individuelles de M. Ongwen. Pensez à ses enfants, pensez à
2 sa famille, chez lui. Et je suis sûr qu'en tant que membres de la communauté
3 internationale, vous savez ce qui se passe en Ouganda, vous savez ce que la
4 communauté internationale dit à ce sujet. La communauté internationale, comme
5 moi-même et mon équipe, est d'accord pour dire que vous avez eu raison d'arriver à
6 la décision que vous avez prise ; c'est votre conclusion, effectivement. Et si nous
7 voulons faire appel, je suis... je suis vraiment surpris que cette intention d'interjeter
8 appel soit considérée comme étant au désavantage de M. Ongwen qui ne veut pas
9 présenter ses excuses.

10 Monsieur le Président, les membres de la fraternité juridique savent bien
11 qu'interjeter appel c'est un droit, et qu'un appel ne milite en aucun cas ou ne remet,
12 en aucun cas, en cause la décision prise par une cour de droit ; c'est simplement un
13 droit qui est exercé. Il peut, en effet, y avoir certaines choses que le tribunal n'a
14 peut-être pas vues et, étant donné que le droit autorise le condamné à avoir un... à
15 interjeter appel à une cour supérieure, eh bien, il n'est que naturel que l'on exerce ce
16 droit. Par conséquent, cette affirmation de la part de M^e Massidda, vue en dehors de
17 contexte... du contexte — pardon — devrait être écartée.

18 Nous avons une objection également à l'égard de la manière dont les victimes... dont
19 le conseil des victimes a traité l'institution du *mato put*. Ce... ce... cela est
20 malheureux. Parce que les conseils, en fait, ont fait des affirmations, ici, directement
21 dans la salle d'audience, sans être en contact avec les systèmes traditionnels, en
22 dehors de toute... de tout le contexte africain. Parce que *mato put*, c'est une pratique
23 qui existe en Acholi, qui ne peut pas s'appliquer aux Lango, qui ne peut pas
24 s'appliquer aux Teso, et cetera, c'est ce qui a été dit hier. Non, c'est quelque chose...
25 Bon, par exemple, pour le mariage, si vous épousez quelqu'un en terre acholi, vous
26 êtes Lango, si quelqu'un est Lango, vous allez vous marier en territoire acholi, vous
27 ne... n'emmenez pas la tradition, la coutume lango en terre acholi. Eh bien, la même
28 chose pour les normes coutumières acholi du mariage, la même chose aussi pour ce

1 qui est de... au... de ce système *mato put*.

2 Monsieur le Président, Messieurs les juges, mon équipe et moi-même vous sommes
3 extrêmement reconnaissants, pour la manière extrêmement professionnelle dont
4 vous avez mené ces débats. En toute humilité, à mon avis et... je puis vous dire je me
5 réjouirai quelles que soient les inculpations qui pèsent encore sur mon client.
6 Je souhaiterais vous remercier à nouveau, que Dieu vous bénisse. Merci.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:23] Merci, Maître
8 Ayena.

9 Ceci met un terme aux plaidoiries orales des participants.

10 La Chambre répète qu'aucune requête d'écriture aux fins de réponse à ces
11 plaidoiries orales ne sera acceptée.

12 L'audience est clôturée. La Chambre va maintenant se retirer pour délibérer. Elle
13 rendra sa décision avec une motivation le jeudi 6 mai à 11 heures, et bien entendu un
14 résumé de son raisonnement.

15 Ceci conclut l'audience relative à la fixation de la peine, article 78 du Statut.

16 La séance est levée.

17 M^{me} L'HUISSIER : [14:43:58] Veuillez vous lever.

18 (*L'audience est levée à 14 h 43*)